

**DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DE L'AGROECOLOGIE DANS LA
RIVE MAURITANIENNE DU FLEUVE SÉNÉGAL ET DES
INTERVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE CERAI**

et

STRATÉGIE DE CERAI MAURITANIE 2020-2024

Août 2019

Carmen Morales

Table de matières

I. Diagnostic de la situation de l'agroécologie dans la rive mauritanienne du fleuve Sénégal et des interventions de développement de CERAI

1. Introduction	1
2. Historique des interventions de CERAI en Mauritanie.....	1
3. Caractéristiques des zones d'interventions prioritaires	2
3.1. Zone géographique	2
3.2. Population	3
3.3. Caractéristiques agroécologiques et systèmes agroalimentaires.....	7
3.4. Sécurité alimentaire	12
4. Brefs diagnostic et évaluation des expériences CERAI / AMAD en matière d'application de l'agroécologie et méthodologie paysan à paysan.....	16
5. Cadre institutionnel.....	24
5.1. Cadre institutionnel mauritanien.....	24
5.2. Cadre institutionnel de la coopération espagnole.....	27
5.3. Autres financements internationaux dans le secteur rural	28
5.4. Principaux agents sociaux du territoire et leurs relations avec les politiques locales, régionales et nationales, ainsi que leur perception par les citoyens.....	29
6. Analyse des problèmes et objectifs de développement.....	30
6.1. Analyse <i>SWOT</i> de l'agroécologie au Trarza et Gorgol.....	30
6.2. Analyse <i>SWOT</i> des mini-laiteries coopératives.....	31
7. Analyse <i>SWOT</i> de l'organisation CERAI en Mauritanie	32
8. Alliances avec ONGs.....	32
9. Conclusions et recommandations.....	33
10. Annexes.....	37
10.1. Agenda sur le terrain de la phase I.....	37
10.2. Projets exécutés par CERAI en Mauritanie	39
10.3. Localisation des interventions de CERAI au Gorgol (2010-2019).....	43

II. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE CERAI EN MAURITANIE 2020-2024

1. Introduction	44
2. Plan Stratégique de CERAI 2019-2024	44
3. Priorités des populations paysannes de la vallée du fleuve Sénégal pour le développement durable et inclusif.....	45
4. Théorie du Changement.....	46
5. Stratégie de CERAI en Mauritanie	47

5.1. Vision.....	47
5.2. Objectifs	47
5.3. Lignes et priorités sectorielles et stratégiques	47
6. Alliances stratégiques.....	56
7. Système de suivi et d'évaluation comprenant des objectifs et des indicateurs	56

Liste des tableaux

Tableau 1. Part de la population des wilayas d'intervention par rapport à la population totale mauritanienne.....	4
Tableau 2. Population dans les moughataas d'intervention de CERAI	4
Tableau 3. Évolution des effectifs du cheptel de la Mauritanie.....	9
Tableau 4. Caractéristiques du capital agricole des ménages	11

Liste des Figures

Figure 1. Calendrier saisonnier pour une année typique.....	11
Figure 2. Revenu annuel du ménage par catégorie de richesse	14
Figure 3. Calendrier saisonnier typique dans la vallée du fleuve Sénégal	15
Figure 4. Objectifs et principaux champs d'intervention de la Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025	25

Liste des sigles et acronymes

AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMAD	Association Mauritanienne pour l'Auto-Développement
APLVB	Association des Producteurs de Lait et Viande du Brakna
CNRADA	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
DDFA	Direction de Développement des Filières Animales
DPCSE	Direction des Politiques, Coopération et Suivi-Evaluation
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
ESAM	Enquêtes annuelles sur la Sécurité Alimentaire des Ménages
FAO	Food and Agriculture Organization
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
ISSET	Institut Supérieur d'Enseignement Technique de Rosso
LOA	Loi d'Orientation Agropastorale
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ODD	Objectifs de Développement Durables
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
PIN	Programme Indicatif National (UE-Mauritanie)
PNDA	Plan National de Développement Agricole
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage 2018-2025.
PRODEFI	Projet de Développement des Filières Inclusives
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
UE	Union Européenne

I. Diagnostic de la situation de l'agroécologie dans la rive mauritanienne du fleuve Sénégal et des interventions de développement de CERAI

1. Introduction

CERAI est présent en Mauritanie, dans les régions du Trarza et du Gorgol, dans la vallée du fleuve Sénégal depuis 2009. CERAI et son partenaire local, l'Association mauritanienne pour l'Auto-Développement (AMAD) partagent une stratégie visant à améliorer la résilience des communautés paysannes de la vallée du fleuve Sénégal.

Leurs interventions suivent l'approche agro-écologique et l'agriculture et l'élevage familiale, pariant sur le renforcement de capacités et des expériences innovantes et enrichissantes. Au Trarza, les actions ont été orientées vers le développement des fruits et légumes et dans Gorgol, vers l'élevage et son intégration avec l'agriculture.

La Mauritanie est particulièrement vulnérable aux conditions climatiques en raison de sa localisation, Sahara et Sahel, et de la dépendance de sa population et de son économie à l'agriculture pluviale et au pastoralisme.

En 2018 et 2019, un déficit pluviométrique important et une mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies a provoqué que la campagne agro-pastorale 2018-2019 soit sérieusement affectée. Malheureusement, les effets du changement climatique font penser que ces périodes de sécheresse seront de plus en plus récurrentes dans le Sahel, et aussi l'apparition de pluies extrêmes avec des conséquences sur la dégradation des sols.

La Mauritanie est incluse dans le V^{ème} Plan directeur de la Coopération Espagnole 2018-2021 au sein du groupe des Pays d'Association Moins Avancés.

2. Historique des interventions de CERAI en Mauritanie

CERAI exécute des projets en Mauritanie depuis 2010, toujours en collaboration avec AMAD ; et dans deux zones géographiques prioritaires, le Gorgol et le Trarza. (Voir annexe 10.2).

Les principaux bailleurs des interventions de CERAI sont l'AECID et la Mairie de Zaragoza, et la Obra Social La Caixa, et plus récemment, depuis 2018, la *Generalitat Valenciana et 2019, la Diputación de Zaragoza*.

La durée des projets financés par l'AECID est normalement de 24 mois, et les montants totaux de ces projets sont d'environ 400.000-450.000 €.

Ceux financés par la Mairie de Zaragoza, avec des projets financés chaque année depuis 2012, ont une durée de 12 à 18 mois, et leurs montants sont autour de 100.000-150.000 €.

À partir de 2012, il y a au moins deux projets qui s'exécutent annuellement. Les deux bureaux de CERAI-AMAD, à Rosso et à Kaédi, sont en fonctionnement de manière continue.

3. Caractéristiques des zones d'interventions prioritaires

3.1. Zone géographique

Les deux zones géographiques des interventions de CERAI se situent dans la zone de moyens d'existence de la Vallée du Fleuve Sénégal. Il y a eu aussi quelques interventions transversales au niveau national.

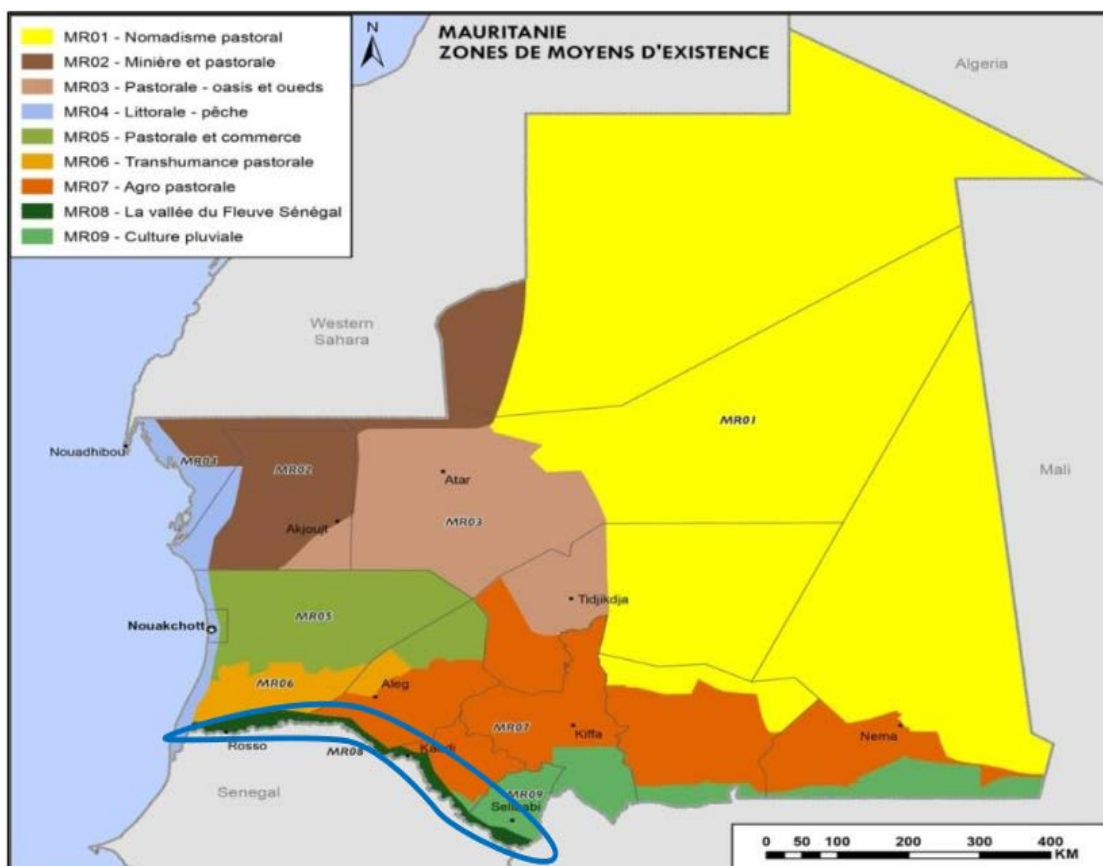
La wilaya du Trarza occupe une superficie de 67.800 km² et se situe au sud-ouest de la Mauritanie. Elle limite à l'ouest par l'océan Atlantique, et au Sud par le Fleuve Sénégal. Le Trarza est une région à vocation agricole, qui dans sa franche sud dispose d'eau irrigation à partir du fleuve Sénégal et ses tributaires. Les principales productions agricoles sont le riz et les produits horticoles.

Gorgol est une wilaya constituée de quatre moughataas, deux riveraines du fleuve Sénégal, dont Kaédi, et les deux autres régions entièrement dans la zone de moyens d'existence agro-pastorale.

Dans la wilaya du Gorgol, les actions de CERAI se concentrent dans la moughataa de Kaédi (voir annexe n°1), et au Trarza dans les moughatas de Rosso et R'kiz.

La Moughataa de Kaédi a une superficie estimée à 4300 km² pour une population estimée à environ 116.764 habitants en 2018. Plusieurs communautés ethniques cohabitent dans cette Moughataa de Kaédi. Ces communautés se partagent le même espace géographique depuis plusieurs décennies et pratiquent l'agriculture et l'élevage.

Carte 1. Zones de moyens d'existence en Mauritanie



Dans les années récentes, le réseau routier a augmenté, et les communications s'améliorent, ce qui permet un meilleur acheminement des marchandises, produits agricoles ou intrants, et aussi des communications.

Le fleuve est aussi traversé quotidiennement entre ses deux rives, et les échanges commerciaux, formelles et surtout informelles, sont fréquentes entre les populations des deux pays. Certains intrants agricoles, comme les semences, sont souvent achetés au Sénégal, alors que les produits agricoles mauritaniens y sont vendus, car les prix sont souvent plus favorables au Sénégal.

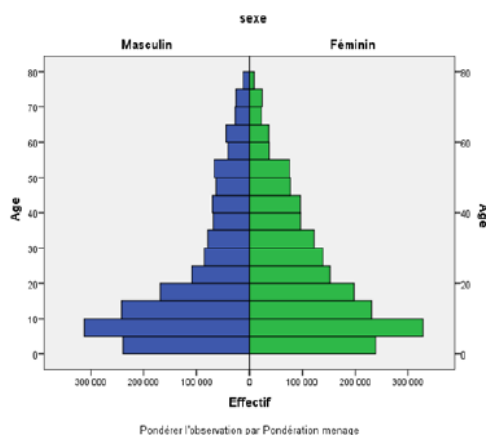
Par ailleurs, les flux maliens ravitaillaient les marchés de Kaédi, notamment pour les céréales locales, mais la situation du pays voisin a fait que ce flux commercial se soit ralenti.

3.2. Population

La population de la Mauritanie, estimée à 3,537 millions d'habitants en 2013¹, dont 50,8% de femmes et 49,2% d'hommes. Elle présente une croissance moyenne de 2,77%. Ce taux de croissance, s'il est maintenu, se traduira par un doublement de la population tous les 25 ans, et s'explique par un taux de fécondité assez élevé (4,3 enfants par femme) et une baisse de la mortalité globale. L'âge moyen de la population est de 23 ans, il s'agit donc d'une population très jeune, avec l'âge moyen des chefs de ménages de 49,8 ans. Il est à remarquer que 32% des ménages ont comme cheffe de ménage une femme.

Il existe cependant une sous-déclaration des enfants de 0-4 ans, parce que parfois dans les zones rurales les enfants ne sont enregistrés qu'après cet âge.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que plus de la moitié de la population réside en milieu rural (51%) contre 49% en milieu urbain. L'urbanisation est un phénomène qui a évolué au regard des résultats de l'EPCV 2014 comparativement à ceux obtenus lors de l'EPCV 2008. En effet, selon les données de l'EPCV 2008, la population vivant dans le milieu urbain représentait 42,6% de la population globale contre 49% en 2014 enregistrant ainsi une hausse de 15% (en 6 ans).



Nouakchott, regroupe plus de la moitié (57,5%) de la population urbaine du pays, et 28% de la population totale du pays.

La population par wilaya de résidence de 2008 et 2014 (en %) d'après les EPC au Gorgol et à Trarza a évolué différemment. Pendant que le Gorgol continue de représenter entre 9 et 9,5% de la population totale du pays, le poids relatif de la population du Trarza a diminué considérablement, de 10,1% à 7,4%. Les deux wilayas ensemble comptaient en 2014 avec 16,9% de la population totale du pays.

¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2013 (RGPH).

Tableau 1. Part de la population des wilayas d'intervention par rapport à la population totale mauritanienne.

	% population totale Mauritanie 2008	% population totale Mauritanie 2014
Gorgol	9,0	9,5
Trarza	10,1	7,4
Gorgol + Trarza	19,1	16,9

Source : RGPH, et projection.

La taille moyenne des ménages est de 5,7 personnes ; de 5,8 en milieu rural. Au Gorgol, la taille moyenne des ménages est plus élevée (6,6 membres), et plus faible dans la wilaya du Trarza où environ 4,7 personnes composent les ménages de cette région.

Selon les résultats de l'EPCV 2014, les 3 types dominants de ménages sont constitués des couples avec enfants (42,5%), des familles élargies (25,3%) et des ménages monoparentaux nucléaires (14,2%). Ces trois types de ménages représentent plus de 82% de l'ensemble des ménages.

Les familles élargies représentent plus du tiers de la typologie des ménages de Nouakchott (35,9%) et du Gorgol (33,9%).

Tableau 2. Population dans les moughataas d'intervention de CERAI

Wilaya	Moughataa	Population estimée en 2018
Gorgol	Kaédi	116.774
Trarza	Rosso	48.806
	R'kiz	19.592
	Keur Massene	12.905

Source : à partir du RGPH 2013, ONS.

Ethnies

Les ethnies majoritaires en Mauritanie sont les maures (blancs et noirs), les peuls et les wolofs, et moins nombreuses les soninkés, les bambaras.

Au Trarza, sont nombreuses les populations peul, wolof et maure. Au Gorgol, les majoritaires sont les maures et les peuls, mais surtout dans la moughataa de Kaédi, toutes les ethnies sont présentes, avec aussi la soninké et la bambara.

L'abolition du régime foncier traditionnel en 1983 associée à l'expulsion en 1990 vers le Sénégal de plus de 50 000 Afro-Mauritaniens de la vallée du fleuve Sénégal puis à leur retour progressif ont créé des situations inextricables. Sans titre de propriété ni pièce d'identité, les agriculteurs ne peuvent obtenir de prêts pour les semences et les engrais et sont souvent menacés d'éviction sans indemnisation par des grands propriétaires privés nationaux ou des groupes du Golfe.

De nombreuses démarches administratives ont été introduites en droit, ce qui a pour effet de dissuader un grand nombre de demandeurs, essentiellement des haratines et des négro-mauritaniens, particulièrement ceux qui sont retournés après leurs déportations au Sénégal.

Le taux d'enrôlement (enregistrement avec numéro d'identité nationale) est notablement plus bas au Gorgol (64,5%), qu'au Trarza (89,3%), ou qu'au niveau national (78%). Il est aussi plus bas si le chef de ménage se trouve entre les «indépendants agricoles» (70,4%), face aux salariés publics (93,8%).

Genre

L'activité des femmes rurales de la Vallée du Fleuve Sénégal est notamment concentrée dans le sous-secteur agriculture. Les tâches qui leur sont attribuées sont essentiellement la post-préparation du sol (semis, désherbage, récolte, stockage, transformation et conservation des récoltes) et d'autres travaux dont elles ont, à côté des enfants, la charge exclusive (désherbage, démariage, chasse aux oiseaux...).

Le maraîchage est une activité traditionnelle des femmes qui normalement la pratiquent dans le cadre de coopératives. Cela a permis d'améliorer sensiblement l'alimentation et les conditions de vie de leurs familles. Malgré leur forte présence dans l'agriculture, les femmes deviennent difficilement propriétaires foncières. Selon l'unique étude sur l'accès de la femme à la propriété foncière conduite en 2002 par le Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, les femmes accèdent péniblement à la terre : 56% d'entre elles ont besoin de l'aval d'un tiers pour conduire une opération foncière, seules 31% d'entre elles sont informées des procédures d'octroi des terres, 18,7% sont propriétaires de terres².

Les femmes, dans le sous-secteur de l'élevage, assurent la traite des vaches, l'abreuvement et le traitement des petits ruminants et leurs soins vétérinaires, la transformation et la vente des produits laitiers. Elles pratiquent encore l'élevage du petit bétail et de la volaille qui leur procure une source de revenus modeste mais sur lesquelles elles exercent un contrôle.

Un système assez habituel parmi des groupes de femmes sont les tontines, particulièrement parmi les femmes de la communauté négro-africaine. Les tontines constituent une forme de solidarité sociale entre les membres d'un même groupe qui jouissent de confiance mutuelle. Le système de tontine consiste à ramasser la cotisation monétaire de chaque membre, pour une période donnée (une semaine, un mois ou plus) et à remettre cette somme à l'un des membres, à tour de rôle.

En Mauritanie, les femmes sont particulièrement touchées par les effets de la désertification notamment dans l'exercice de leurs rôles domestiques quotidiennes comme l'approvisionnement en eau et en bois de chauffe mais aussi au niveau de leurs activités économiques, comme la cueillette, l'agriculture et l'élevage de proximité.

La désertification a aussi accéléré l'exode rural et la migration, surtout avec le départ des hommes des villages et laissant à la charge des femmes qui restent au village toutes les tâches du ménage.

² Profil Genre Pays, République Islamique de la Mauritanie, Groupe de la Banque Africaine de Développement, Janvier 2015.

Pauvreté³

En 2014, la proportion au niveau national de la population mauritanienne définie comme pauvre se situe à 31,0%. Ce taux de pauvreté est basé sur un seuil de pauvreté estimé en termes réels à 169.445 MRO⁴ aux prix harmonisés en 2014 (revenu d'un ménage inférieur à 1,34 dollar par jour). La pauvreté a baissé de façon générale entre 2008 et 2014 avec un taux national moyen annuel de 1,8% ; cette réduction a été plus forte dans le rural avec un taux moyen annuel de 2,5% contre seulement 0,7% en milieu urbain. L'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas, permet de les classer en quatre groupes principaux :

- Les wilayas très pauvres avec un taux de pauvreté supérieur à 40% : Guidimakha, Tagant, Assaba et Brakna;
- Les **wilayas assez pauvres avec des indices de pauvreté compris entre 30% et 40%** : Hodh El Gharbi, **Gorgol**, Adrar et **Trarza** ;
- Les wilayas où le taux de pauvreté est compris entre 20% et 30% : Hodh El Chargui et Inchiri;
- Les wilayas où le taux est inférieur à 20 % : Tirs Zemmour, Nouadhibou et Nouakchott.

Les deux wilayas ciblées par CERAI se trouvent dans le groupe des wilayas assez pauvres, avec des indices de pauvreté de 30% à 40%.

La dépense annuelle totale moyenne par ménage en 2014 s'élevait au niveau national à 1 737 949 MRO avec un accroissement de 60,9% par rapport à la situation de 2008. Le milieu de résidence est un facteur déterminant du niveau de cette dépense. En effet, la dépense annuelle totale moyenne des ménages du milieu urbain a atteint 2 111 700 MRO, alors qu'en milieu rural elle a affiché 1 388 600 MRO, contre 1 560 300 MRO et 723 266 MRO respectivement en urbain et rural en 2008. En fait, on constate que les dépenses d'un ménage rural moyen ont presque doublé en 6 ans.

La pauvreté est essentiellement rurale (44,4%) par rapport au 16,7% en milieu urbaine.

Le Trarza est, avec Assaba et Brakna, dans le groupe de wilayas présentant une pauvreté accentuée, avec une sévérité de pauvreté située dans l'intervalle 6 à 7% et la profondeur de la pauvreté entre 11,5% et 14,5%.

Au Gorgol, les personnes en situation de pauvreté sont en moyenne moins touchés par la sévérité -entre 4% et 5%- et la profondeur -10% à 13%.

Contraintes

L'analphabétisme dans les milieux ruraux freine l'accès aux informations écrites;

Il y a encore un grand nombre de Haratines et de Négro-Mauritaniens, pour différentes raisons, qui n'ont pas pu obtenir une carte d'identité nationale, sans laquelle on ne peut pas faire grand-chose

³ Profil de la pauvreté en Mauritanie 2014, Ministère des Affaires Economiques Et du Développement. Office National de la Statistique , août 2015

<http://www.ons.mr/images/Archive/images/EPCV/PROFIL%20DE%20LA%20PAUVRETE%20EN%20MAURITANIE%202014.pdf>

⁴ Ancienne ouguiyas MRO, 10 MRO = 1 MRU (Nouvelle Ouguiya), au 1^{er} janvier 2018

en Mauritanie. Sans carte d'identité, pas d'accès à l'école après le primaire, pas de droit de vote, pas de droit de propriété, pas d'accès aux aides publiques.

3.3. Caractéristiques agroécologiques et systèmes agroalimentaires

La Mauritanie est caractérisée en 4 grandes régions agroécologiques: zone aride (80% de la superficie totale du pays); zone maritime (bande littorale de 50 km de large qui va de Nouadhibou au bas delta du fleuve Sénégal); zone de la Vallée du Fleuve Sénégal, et zone sahélienne (zone du sud-est du pays).

Comme on a vu précédemment, la localisation des interventions de CERAI se situe dans la zone de la Vallée du Fleuve Sénégal, soit au Gorgol, soit au Trarza.

Au **Gorgol**, dans la **Moughataa de Kaédi**, il existe deux zones de moyens d'existence distinctes :

- La **zone agropastorale** : bande située à l'extrême nord de la moughataa, où cohabitent l'élevage et l'agriculture avec des sols très peu fertiles, et des précipitations annuelles moyennes inférieures à 350 mm par an. En une année de sécheresse, elles peuvent n'atteindre que 150 à 200 mm par an.
- La bande sud, dénommée **zone de la Vallée du Fleuve Sénégal**, qui peut avoir des précipitations jusqu'à 500 mm/an en moyenne, mais surtout dont la présence du fleuve Sénégal et ses affluents permet l'irrigation.

Au **Trarza**, dans les **moughatas de Rosso, Keur Massene et R'kiz**, CERAI intervient dans 2 zones selon les moyens d'existence:

- La bande de la **zone de la Vallée du Fleuve Sénégal** qui s'étale sur 10 à 25 km depuis la rive :

Avec l'aménagement de périmètres irrigués, l'horticulture dans la vallée du fleuve au Trarza, peut se prolonger toute l'année, dans des parcelles non inondées. C'est la principale région maraîchère de la Mauritanie.

Actuellement le Trarza a un bon réseau de communication routière, et aussi avec Nouakchott (bien que la route manque d'entretien). Dans le réseau secondaire des moments d'enclavement se produisent lors de l'hivernage.

- La **zone de transhumance pastorale** :

Elle est caractérisée par des cordons dunes et de la savane avec une pluviométrie moyenne annuelle d'environ 100 mm entre juillet et septembre. Le couvert végétal est peu diversifié, avec une dominance des Acacia Senegal (gommier blanc). La densité de la population est faible d'environ 4 hbts/km². Avec peu d'opportunité pour l'agriculture et assez de pluie pour appuyer des points d'abreuvement et un peu de pâturage et de broussailles, la principale activité de la zone est l'élevage des camelins, de bovins et des caprins.

La production de pâturage et de broussailles n'étant pas suffisante pour les troupeaux pendant toute l'année, la zone est considérée comme un couloir transhumant pour les animaux, surtout les bovins. La transhumance, alors, comprend deux déplacements: la transhumance interne à la zone, qui est fonction de la disponibilité du pâturage et des points d'eau à une distance de 25-50 km de

la maison entre les mois de novembre et février, et la transhumance externe qui va à environ 400 km du point d'attache vers le Sénégal entre les mois de mars et août. Ainsi, la transhumance se fait sur une période de 10 mois sur les 12 de l'année et ne concerne que les bras valides des ménages et des bergers. La transhumance est la période pendant laquelle les ménages moyens et nantis vendent la plupart du lait car la transhumance leur offre de l'accès aux autres marchés de lait et aux centres urbains.

Le transfert d'argent est très développé dans la zone. Les versements des ressortissants de la zone, qui sont des commerçants grands ou petits installés dans les grands centres urbains de la Mauritanie, constituent une source de revenu assez importante pour tous les groupes de richesse.

La zone est approvisionnée en céréales par les marchés de Rosso en céréales sèches (le sorgho, le riz) venant de la vallée de Sénégal ou même du Sénégal. Elle est approvisionnée de Nouakchott en produits importés (le blé, le riz asiatique).

Le pastoralisme constitue la plus forte activité de demande de la main d'œuvre non qualifiée dans la zone, principalement liée à la conduite et au gardiennage du troupeau. La rémunération de la main d'œuvre pastorale est souvent en nature (caprins) et parfois en fonction des périodes de transhumance. Ceci est un moyen de reconstitution de cheptel pour les ménages pauvres locaux. Les bergers des autres zones revendent leurs caprins reçus comme paiement en nature avant de retourner dans leur zone d'origine.

Zone de la Vallée du Fleuve Sénégal.

La principale activité économique de cette zone reste l'agriculture et l'élevage.

Les terres cultivables se divisent en trois types, agroécologiquement différenciés :

- Agriculture irriguée en maîtrise totale de l'eau, depuis le fleuve Sénégal et ses affluents, sur un potentiel estimé à 135.000 ha (céréales, fruits et légumes, etc.) soit 26% de la SAU potentielle. Mais ce potentiel est loin d'être mis en valeur.
- Le riz est cultivé dans les bas-fonds sur les aménagements hydro agricoles.
- Systèmes de décrue naturelle ou contrôlée du *walo* estimés à 40.000 ha (sorgho et maïs) soit 8% de la SAU potentielle qui dépendent aussi des pluies, mais aussi des infrastructures hydrauliques, pour 50% environ de la gestion du barrage de Manantali. Les cultures en *walo* sont essentiellement le sorgho, le maïs et le niébé.
- Le diéri : un peu plus éloigné du fleuve, mais toujours important. C'est une agriculture pluviale qui concerne 44% des terrains à potentiel agricole, il est uniquement exploitable en pluvial.

Les agriculteurs de diéri doivent affronter à la peur de voir leurs champs dévastés par les transhumants de retour, constituant un facteur pouvant conduire à une baisse des superficies mises en culture en début de saison, affectant surtout les cultures de court cycle qui sont semées en début d'hivernage en juillet.

Dans les zones de diéri, les surfaces cultivées par famille ne dépassent pas souvent 1,5 ou 2 ha. Le diéri peut varier annuellement entre 220 000 ha (année humide) et 50 000 ha (année sèche). Les cultures sont le sorgho, le petit mil, le maïs, le niébé et la pastèque.

- L'agriculture périurbaine : culture maraîchère et embouche. Dans certains villages qui disposent d'eau de puits, certaines familles ont des petits jardins potagers, majoritairement

exclusivement pour l'autoconsommation ou aussi pour la vente quand ils produisent de la menthe. Et les familles plus aisées, ou certains groupes de femmes font de l'embouche d'ovins.

Calendrier agricole pour les cultures maraîchères

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
Contre Saison Froide				Contre Saison Chaude			Hivernage				

On peut apprécier une évolution des systèmes de culture avec un abandon progressif de l'agriculture sur les sols dunaires en pluvial au profit du *walo* et de l'irrigué.

L'élevage montre aussi des systèmes différents : nomade, transhumant, semi-intensif, intensif.

D'après le Ministère de l'Elevage (ME), le cheptel total mauritanien comptait en 2016 près de 11,6 millions d'ovins, 1,9 millions de bovins, près de 7,7 millions de caprins et 1,5 millions de chameaux. Dans le tableau suivant, on peut constater la croissance l'importante croissance entre 2012 et 2016 du cheptel ovin et caprin (+21%), alors que le troupeau bovin ou camelin n'ont augmenté que de 11% et 10% respectivement.

Tableau 3. Évolution des effectifs du cheptel de la Mauritanie

Effectifs	2012	2013	2014	2015	2016
Bovins	1 749 076	1 773 563	1 798 393	1 823 537	1 949 101
Ovins	9 593 464	10 073 138	10 576 795	11 105 634	11 660 916
Caprins	6 394 326	6 714 042	7 079 744	7 402 232	7 772 343
Camelins	1 379 417	1 389 037	1 398 796	1 408 588	1 518 448

Source : ME/ DPCSE, 2016.

La grave sécheresse de la période 2017-2018 aurait eu aussi des impacts sur les troupeaux, en particulier du bovin, bien que des chiffres officiels ne sont pas disponibles.

La principale production de l'élevage en Mauritanie est la viande rouge, cependant le lait a aussi une très grande importance dans le régime alimentaire et le goût mauritanien. La production de lait est essentiellement pour autoconsommation et très saisonnière. Il y a une industrie moyenne de lait au niveau de Boghé, et plusieurs mini-laiteries se mettent en marche au Gorgol, au Brakna, au Trarza et dans d'autres départements, pour les marchés très locaux. Les peaux et les cuirs sont très peu mis en valeur. D'autre part, l'élevage permet la valorisation des ressources naturelles, mais peut provoquer aussi la surexploitation dans certaines régions et certaines périodes.

Au niveau national, l'élevage assure l'auto-suffisance en viande rouge et couvre 30% des besoins en lait.

Dans la Vallée du Fleuve Sénégal les systèmes d'élevage plus présents:

- Elevage sédentaire, semi intensif, pratiqué surtout dans la Vallée du Fleuve avec une courte transhumance pendant la saison de culture⁵, mais pour les années de sécheresse la transhumance est plus longue.

En mode semi-intensif, les éleveurs font de plus en plus appel à la consommation de fourrage, qui commence à se développer au niveau du fleuve.

Ce type d'élevage concerne petits et gros ruminants.

- Elevage extensif : les périodes récurrentes de sécheresses font que le mode traditionnel extensif, basé sur la transhumance souffre des modifications. Les deux dernières campagnes, les cheptels des départements du fleuve qui rentraient pendant l'hivernage pour profiter des pâturages ont dû rester au Sénégal.
- Les ménages aisés ont des animaux de trait (équins, ânes)
- Le système agrosylvopastoral, là où subsistent des ressources ligneuses, devenant purement pastoral transhumant dans les régions les plus sèches de la zone pluviale.

L'élevage joue toujours un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Il constitue une source première de revenus et un mode de capitalisation. Même parmi les agriculteurs, disposer de quelques animaux, petit élevage ou grand, est une façon d'épargner et un capital sécuritaire pour les moments de soudure ou d'émergence familiale.

L'importance du troupeau d'un ménage est un signe de richesse aussi pour les agriculteurs, éleveurs d'origine. Les systèmes de moyens d'existence des agriculteurs et des autres communautés sont liés, entre autres, par des mécanismes de confiage d'animaux et par l'accès au lait.

Il existe aussi une marge importante pour le développement de la filière avicole, qui est actuellement très réduite.

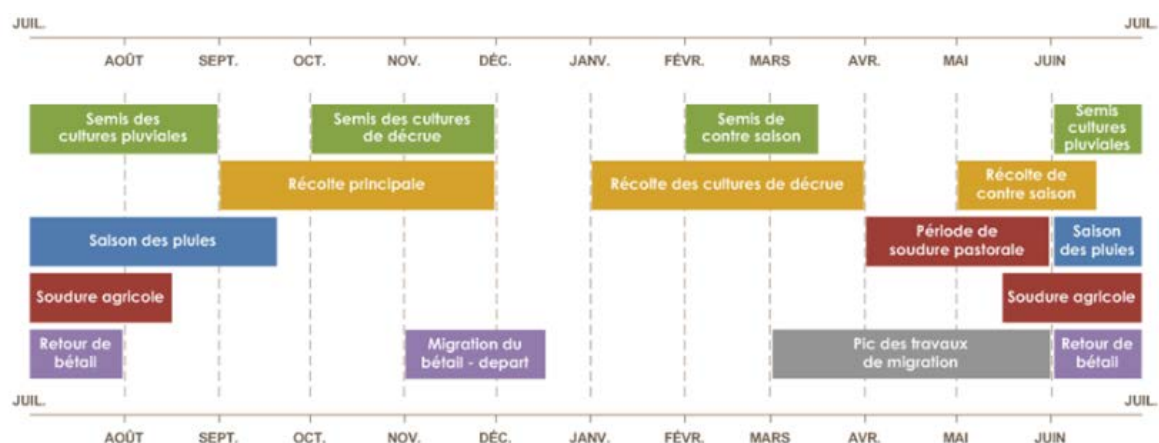
D'autres activités économiques habituelles des populations de la vallée sont:

- La cueillette, par exemple du jujube, pour leur consommation ou la vente est une activité pratiquée par certains ménages.
- Le commerce transfrontalier représente aussi une activité génératrice de revenus relativement importante.
- La migration constitue une source importante de ressources pour certains ménages.

Les agriculteurs semblent investir davantage dans un système d'agriculture irriguée avec maîtrise d'eau et utilisation des intrants agricoles modernes (engrais, phytosanitaires) par contre l'élevage reste toujours de type extensif.

⁵ Caractérisation tirée de la Stratégie de Développement du Secteur Rural Horizon 2025 (SDSR), février 2013.

Figure 1. Calendrier saisonnier pour une année typique



Source : Fewsnet

Dans le contexte climatique actuel, la Mauritanie souffre de six risques climatiques majeurs : hausse des températures (de 2°C à 6°C dépendant des scénarios optimistes ou pessimistes); diminution des précipitations totales; fortes pluies et inondations; forte variabilité spatiale et temporelle des précipitations; sécheresse et vents chauds.

La troisième communication de la Mauritanie à la CNUCC⁶ fait ressortir les impacts significatifs des changements climatiques dans le pays :

- (i) sur les ressources en eau et se traduisant par une baisse générale de l'ordre de 10 à 15% ;
- (ii) sur l'agriculture, les ressources naturelles et la sécurité alimentaire qui se traduiront par une importante dégradation des terres, l'érosion et une extension de la zone aride vers le sud du pays affectant sensiblement le niveau actuel déjà très fragile d'insécurité alimentaire et de la malnutrition, d'où l'accentuation de l'incidence de la pauvreté et de la morbidité;
- (iii) sur l'écologie et l'économie du littoral où les catastrophes climatiques constituent une menace récurrente de la croissance économique de la Mauritanie, pays où le littoral représente à la fois un écosystème singulier et le principal pôle de développement économique.

D'après l'enquête EPCV 2014, les moutons et les chèvres constituent les avoirs agricoles dominants aussi bien au Gorgol qu'au Trarza. Quant aux bovins ou camélins, plus d'un ménage sur deux (51,7%) en possède au Gorgol. Par rapport aux terres agricoles, il y a une grande différence de la possession du capital foncier entre le Trarza et le Gorgol.

Tableau 4. Caractéristiques du capital agricole des ménages (en %)

	% des ménages possédant bovins ou camélins	% des ménages possédant moutons ou chèvres	% des ménages possédant ânes ou chevaux	% des ménages possédant volailles	% des ménages possédant des terres agricoles
Gorgol	51,7	77,3	55,4	37,6	43,3
Trarza	39,8	61,5	15,7	11,0	6,9

Source : EPCV, 2014.

⁶ Conférence des Nations Unies pour le Changement Climatique, Juillet 2014.

Formation et vulgarisation agricole

L'école de vulgarisateurs de Kaédi, l'Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole, rattachée au Ministère du Développement Rural, est pratiquement inactive pour l'année 2019-2020, et ne reçoit pas de nouveaux élèves dans les trois cursus : agriculture, élevage et environnement. L'ENFVA se limiterait à quelques formations de courte durée.

3.4. Sécurité alimentaire

D'après l'enquête EPCV 2014, la fréquence des repas journaliers ainsi que les stratégies d'adaptations alimentaires, est en moyenne 2,9 repas consommés par les membres des ménages. Selon la tranche d'âge considérée, le nombre de repas journalier est de 2,1 pour les enfants de moins de 5 ans et 2,9 pour les autres membres âgés de plus de cinq ans.

Au regard des résultats de l'EPCV 2014, près du tiers des ménages (31,8%) déclarent, qu'au cours des 12 mois précédant l'enquête, avoir fait face à une situation où ils n'avaient pas suffisamment de nourriture pour tout le ménage. Ce constat est plus accentué en milieu rural où 36,3% des ménages contre 27,1% des ménages urbains déclarent avoir fait face à une période d'insuffisance de nourriture pour tout le ménage.

Pendant la période de soudure, où les ménages ruraux, dont les moyens d'existence sont constitués essentiellement de leur production agricole (au sens large), font face chaque année durant 4-6 mois, à une période où les stocks alimentaires (constitués grâce à la production agricole) sont épuisés. En cette période la disponibilité des produits alimentaires est assurée par le marché.

La Mauritanie fait face à un déficit de production variant entre 50%-80% des besoins alimentaires des populations.

C'est durant la période mai-juin-juillet que les taux d'insécurité alimentaire sont les plus élevés. Toutefois, dans certaines régions et dépendant des années, la période de soudure peut commencer depuis le mois de mars.

Par contre d'octobre à décembre, les taux d'insécurité alimentaire sont les plus faibles de l'année.

Les cinq stratégies d'adaptation types et leurs coefficients ou pondération de gravité (entre parenthèses) sont: 1. Manger des aliments moins appréciés / moins chers (1,0); 2. Emprunter de la nourriture ou dépendre de l'aide d'amis ou de parents (2,0); 3. Limiter la taille des portions de repas (1,0); 4. Réduire la consommation des adultes en faveur des enfants (3,0); 5. Réduire le nombre de repas pris par jour (1,0).⁷

La plupart des ménages (70,2%) n'a adopté aucune des stratégies d'adaptation susmentionnées. Seulement 29,8% des ménages ont adopté une ou plusieurs stratégies face aux chocs liés à l'insuffisance de nourriture. Au regard des résultats, les ménages ont le plus souvent adopté des stratégies d'endettement ou de substitution de nourriture pour satisfaire leur consommation alimentaire: en effet, au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête, 20,9% des ménages ont dû emprunter de la nourriture, ou compter sur l'aide de parents ou d'amis pour satisfaire les besoins

⁷ D'après la méthodologie Household Economy Assessment

alimentaires de leurs ménages. Le fait de consommer des aliments moins chers que d'habitude est une stratégie adoptée par 18,8% des ménages durant la semaine de référence.

En milieu rural plus de 76% des ménages considèrent que l'insuffisance de nourritures à laquelle leurs ménages ont fait face est justifiée principalement par la faiblesse des récoltes en raison de la sécheresse ou de l'attaque des insectes (27,9%), de la cherté des produits sur le marché (25,6%) et de la faiblesse des ressources financières (22,7%).

Au moment plus grave de soudure, des systèmes de protection social sont mis en marche dans certaines communes des zones agropastorales, de cultures pluviales et de la vallée du fleuve Sénégal, par les institutions humanitaires (Nations Unies et ONG) qui font des transferts monétaires (2400 MRU par ménage et mois) qui vont constituer des revenus réguliers pendant trois ou quatre mois.

L'analyse de l'économie des ménages, à partir du *Household Economy Approach* (HEA), apporte un *Profil de référence de l'économie des ménages ruraux de la zone pour la Vallée du Fleuve Sénégal*⁸, réalisé à partir d'un échantillon dans la moughataa de Kaédi, qui est considéré représentatif pour la zone de moyens d'existence de la Vallée, et valable pour la période actuelle. Comme décrit la figure 2, les revenus moyens annuels des ménages plus aisés (224.800 MRU) sont 4,4 fois supérieur à ceux des ménages très pauvres (51.400 MRU). Il faut quand même tenir compte que les ménages plus aisés sont formés d'un plus grand nombre d'individus, avec une taille de 12 à 15 personnes par ménage, et que même les ménages plus aisés n'atteignent pas les 6000€ de revenus par année. C'est-à-dire que les revenus dans la Moughataa de Kaédi, même pour les plus aisés sont bas. Le PIB per capita de la Mauritanie étant de 1032€ en 2018.

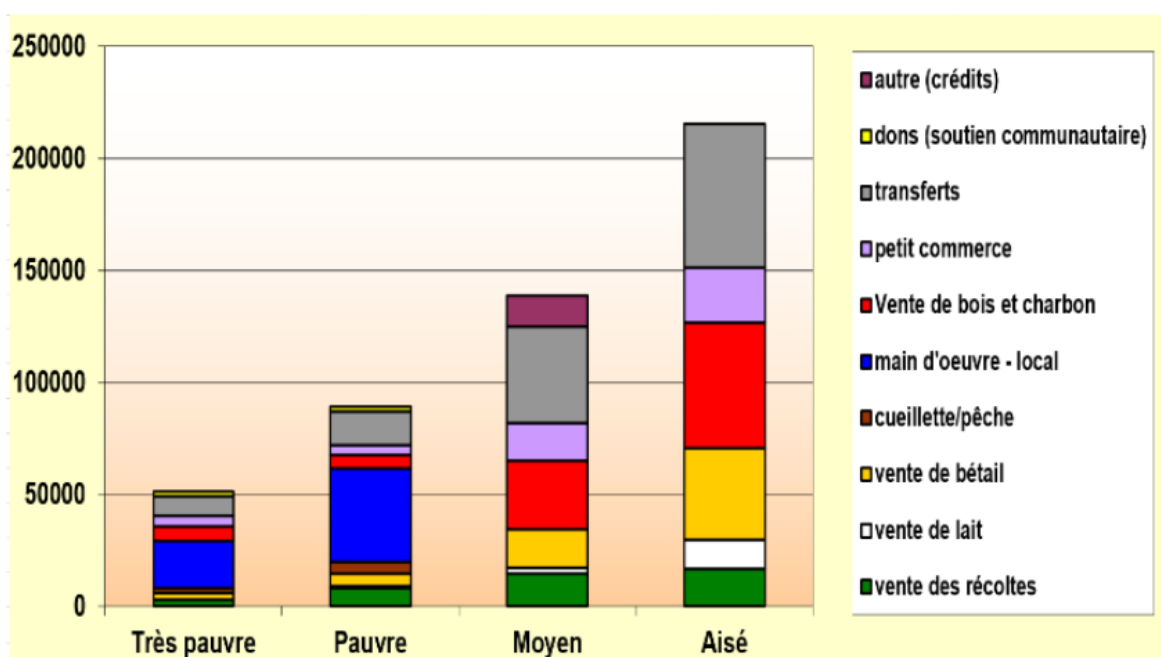
Le seuil de pauvreté national est fixé à 12.603,5 MRU/personne/an⁹. Les ménages Très Pauvres, avec 0,6 USD par personne et jour, et Pauvres, 0,8 USD par personne et jour, sont en dessous du seuil national de pauvreté. 1 USD par jour pour les ménages à revenus Moyens et 1,1USD pour les Aisés.

En analysant la structure des revenus des ménages à Kaédi, qui s'ajoutent à l'autoconsommation des produits de l'agriculture et de l'élevage, on peut remarquer que: les dons restent importants pour les revenus des pauvres et très pauvres; toutes les catégories vendent une partie de leurs récoltes; la vente de leur main d'œuvre est la plus grande source de revenus pour les catégories pauvres et très pauvres; l'argent provenant des transferts représente dans toutes les catégories plus de 15% des revenus, et pour les aisés et moyens plus de 25%; la vente de bétail est aussi une source de revenus pour toutes les catégories, mais devient très importante pour les ménages aisés, qui ont des bovins.

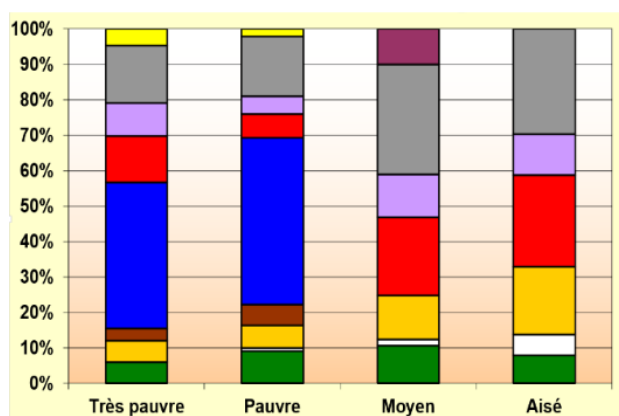
⁸ Disponible sur <https://zd1.hea-sahel.org/wp-content/uploads/2018/06/Rapport-profil-Vall%C3%A9e-MR08-Mauritanie-1.pdf> . (HEA, avril 2018)

⁹ Source: Profil de la pauvreté en Mauritanie 2014

Figure 2. Revenu annuel du ménage par catégorie de richesse

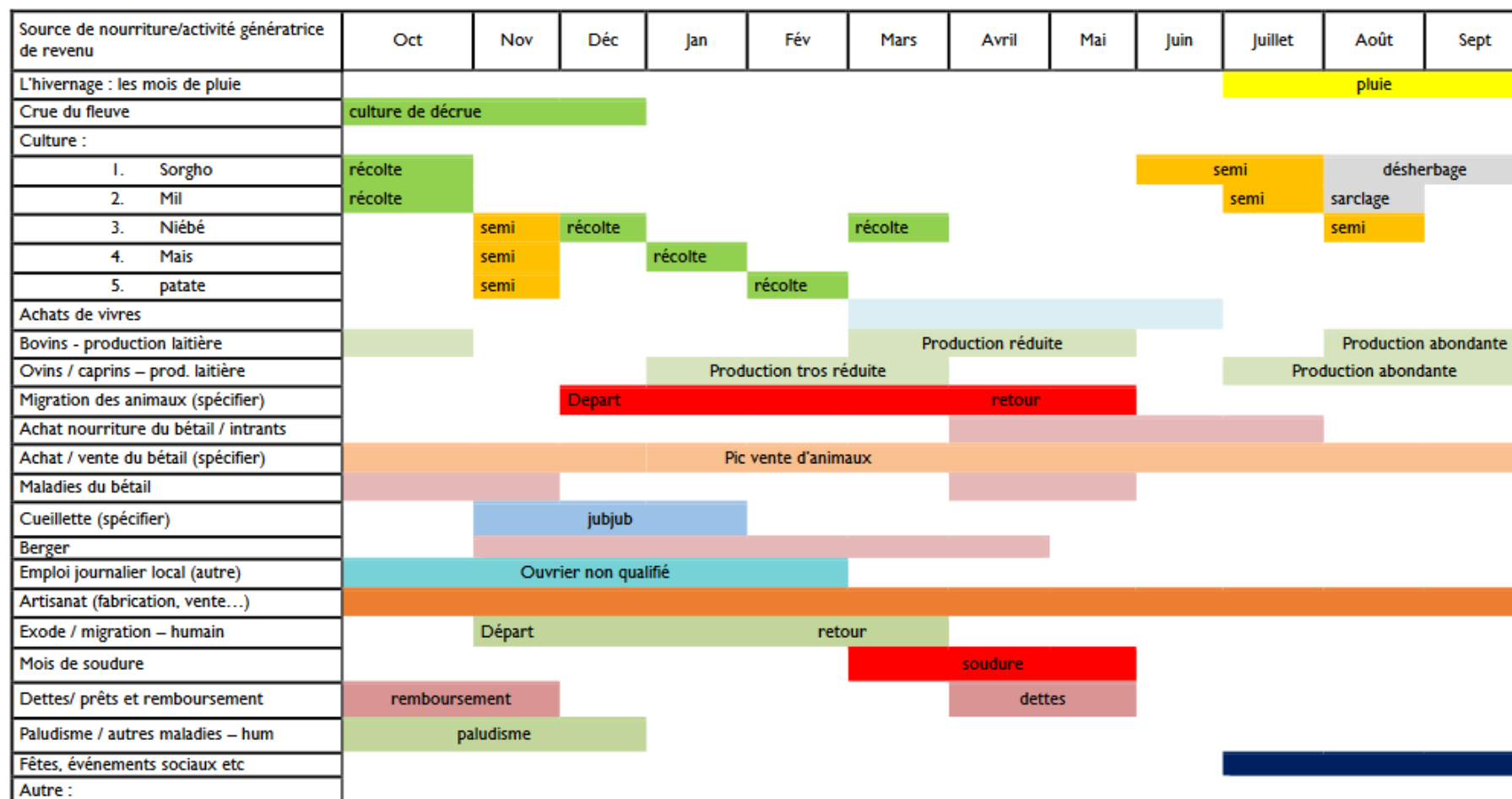


Source: HEA Sahel, avril 2018



À partir de ces données, nous pouvons constater que l'agriculture et l'élevage ne suffisent pas à assurer les moyens suffisants pour vivre. Il est donc important de penser non seulement à améliorer ces deux rubriques, mais aussi à chercher d'autres activités génératrices de revenus complémentaires, durables et résilientes.

Figure 3. Calendrier saisonnier typique dans la vallée du fleuve Sénégal



La situation en 2019 est une continuation du déficit pluviométrique, suivant des saisons de pluies déjà défavorables en 2017 et 2018, ayant un impact cumulatif sur la sécurité alimentaire des populations, qui ont épuisé la plupart de leurs stratégies d'adaptation ces dernières années.

Une des conséquences particulièrement inquiétante de l'aggravation de la sécheresse est l'augmentation des conflits entre éleveurs et agriculteurs, qui sont en concurrence pour l'eau et la nourriture.

4. Brefs diagnostic et évaluation des expériences CERAI / AMAD en matière d'application de l'agroécologie et méthodologie paysan à paysan.

En relation aux domaines prioritaires d'intervention de CERAI en Mauritanie, une brève analyse est faite à partir des entretiens avec les agriculteurs et autres acteurs du secteur.

Minilaiteries

Les minilaiteries de Ganki et de Agriss au Gorgol sont toujours en fonctionnement, maintenant sans l'appui de projets externes. À partir de la mission de terrain, quelques observations ont été tirées:

- Savoir faire technique des groupes: les femmes connaissent les techniques de pasteurisation et élaborent un produit apprécié par le consommateur
- Equipement adéquat pour la pasteurisation et réfrigération, qui est bien entretenu.
- Le petit équipement donne des problèmes: il semble que les thermo-soudeuses donnent des problèmes. Il s'agit de thermo-soudeuses de taille moyenne; batteries: les batteries utilisées dans le système solaire, d'après les entretiens, ont eu une vie utile inférieure à 4 ans, et elles ont été remplacées par des batteries de tracteurs agricoles (il faudrait vérifier que ce sont les plus adéquates).
- L'approvisionnement en lait est très réduit (5 litres/ jour), alors que dans le passé les femmes parlent d'une collecte de 30 l/jour. En attente d'approfondir sur les causes, il semble que la principale raison est le manque de production de lait dans les villages, même en période d'hivernage, car la forte sécheresse des deux dernières années a provoqué d'une part que les troupeaux ne reviennent pas de la transhumance ; et d'autre part que ceux qui sont restés produisent moins.

Cependant, dans ces deux villages, il y a un nombre de vaches qui devrait permettre au moins pendant certains mois d'assurer un approvisionnement d'au moins 30 l/j. D'autant plus, qu'il y a déjà quelques agro-éleveurs qui produisent du fourrage, pour compléter l'alimentation du bétail et ne pas devoir à dépendre de l'achat d'aliment pour le bétail (Rakal).

- Au moment des visites, et depuis quelques mois, la commercialisation du lait se fait seulement au niveau local (Agriss) et de façon un peu plus large à Ganki, mais aucune des deux laiteries ne commercialise plus leur lait à Kaédi. D'après les groupes de femmes, la cause est le manque de sachets conformes et qui puissent être sellés. Cependant les sachets, bien qu'à un prix élevé par rapport aux commandes groupées faites lors du projet,

sont disponibles facilement au Sénégal (dans la ville de Wouro Sogui proche à Kaédi) à un prix de détail des paquets de 50 sachets à 250 MRO, c'est à dire à 5 MRO le sachet.

- Le prix de vente des sachets de 150 ml se fait à 50 MRO (5MRU). Le prix du litre de lait cru acheté aux éleveurs varie entre 180 et 200 MRO /litre.
- La demande de lait à Kaédi est continue. Ceci a été vérifié avec l'exemple d'une revendeuse, qui élabore un produit à partir de lait en poudre pour substituer au lait produit par les minilaiteries qui lui approvisionnaient auparavant. Son prix de vente reste le même que pour le lait frais des minilaiteries. Une grande partie de la consommation est réalisée par les élèves des écoles et lycées.
- Problème de disponibilité de sachets (mais autres laiteries à Brakna utilisent des sachets achetés au Sénégal, propres au lait, et avec un dessin sans logo, et peuvent être même commandés à Kaédi bien que plus chers).
- La commercialisation des sachets de lait ne peut pas se réduire au niveau local, car les familles (dont forment partie aussi les femmes des groupes) ont des bovins et autoconsomme le lait cru, lait caillé, etc., et donc la consommation de lait pasteurisé restera limitée.

D'autre part, il est important que l'argent, venant de l'extérieur -par exemple de la ville de Kaédi- rentre au village, pour que les ressources disponibles au village augmentent.

Recommandations :

- Faire le suivi journalier durant une semaine pour bien connaître le fonctionnement (le nombre de litres transformés, le nombre de femmes qui travaillent chaque jour, le nombre de sachets vendus (litres/ jour), les consommateurs (toujours les mêmes, quantité par consommateur, etc.) et enregistrer les données.

A partir de l'analyse des résultats du suivi, accompagner les femmes dans la gestion, en particulier la planification du temps de travail, de la gestion de stocks de moyens de production et du produit fini, de la gestion financière, etc.

Répéter 15 jours ou un mois après. (Si possible le faire durant deux périodes de l'année, coïncidant avec des périodes de faible production et de forte production de lait).

- Résoudre l'approvisionnement de sachets, avec un système d'approvisionnement durable, qui pourrait regrouper les laiteries de Gorgol et de Brakna, par exemple. Le groupe qui se chargerait de l'achat pourrait demander un petit pourcentage de rétribution pour la prestation de services aux autres laiteries.
- Analyser pourquoi l'approvisionnement en lait est si faible. S'agit-il vraiment d'une très faible production dans les villages où se trouvent les laiteries ? Quelles sont les raisons pour lesquelles les producteurs ne vendent pas leur lait à la laiterie, alors que le prix payé est assez rémunérateur ?
- Etablir quel est le volume réel hebdomadaire disponible minimum (en fonction des éleveurs fidèles à l'approvisionnement), et en fonction de ce minimum disponible établir un plan d'expansion de l'approvisionnement.

Autres Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Activités génératrices de revenus des coopératives de femmes

- La plupart des coopératives de femmes dans les départements de la région du fleuve naissent pour que les femmes aient accès à un terrain pour produire, qui leur est octroyé par le chef du village. Certaines de ces coopératives sont légalement constituées. Cependant elles ne comptent pas toujours avec des terres en propriété, mais d'une cession de terrain temporaire de la part des autorités communautaires.
- Le nombre des membres des coopératives de femmes est souvent très élevé, plus de 30 personnes. Si l'on veut que les femmes aient accès à des revenus qui contribuent réellement à un changement dans leurs conditions de vie, il faudra probablement penser à appuyer d'autres AGR en plus des jardins maraichers, et impliquer un nombre de femmes pour lequel l'activité soit rentable et acceptablement rémunératrice.

Lors des focus groupes, certaines activités ont été mentionnées :

- Les moulins, la fabrication de savon, la transformation de certaines légumes (tomates sèches, patate douce; gombo, ...), les boutiques, la teinture, l'embouche de moutons,....

Mais on pourra peut-être penser à d'autres activités comme les boutiques de gaz, qui non seulement peuvent apporter des revenus aux groupements sans des coûts d'opération élevés, mais aussi auront un impact sur la santé (effets de la fumée du bois ou du charbon, et charge de poids lourd) et la charge de travail des femmes et des enfants (qui vont collecter le bois) et sur l'environnement (moins de prélèvement de bois).

Recommandations :

- Il est fondamental de bien établir les études de viabilité et de rentabilité (avant le démarrage de l'activité, et après -par exemple- 6 mois d'activités, à la fin de chaque campagne de production, une analyse des résultats et de l'état financier permettra d'ajuster et d'introduire les améliorations nécessaires.
- Il faut renforcer l'équipe dans la planification et la gestion des AGR, pour qu'elle puisse accompagner les femmes
- Certaines initiatives sont déjà en marche, parfois par des femmes individuellement. Il faudrait prioriser l'appui à ces initiatives, si elles sont rentables et aider à élargir la production, la qualité et le marché.
- Il est important de dynamiser les jeunes, hommes et femmes, des villages pour penser ensemble quelles activités seraient intéressantes pour eux et à leur portée.

Production de fourrage et élevage semi-intensif

- La production de fourrage est introduite depuis peu de temps en Mauritanie. Traditionnellement l'élevage était extensif, et dépendant des pâturages naturels et de la transhumance. Or ces dernières années, l'insuffisance des ressources en pâturage et en eau, a provoqué soit une période de transhumance vers le Sénégal plus longue, soit une sédentarisation.
- Cela a fait que l'alimentation du bétail soit complétée avec de l'aliment transformé (le plus habituel, le raka). Mais l'accès aux aliments du bétail reste insuffisant, et l'organisation des

éleveurs au Gorgol (et aussi au Trarza) est trop récente et encore insuffisamment opérante pour la mutualisation d'achats. L'Association des Producteurs de Lait et Viande du Brakna (APLV-B) commence à travailler aussi au Gorgol avec la vente d'aliment de bétail.

- Malgré les difficultés d'alimenter le bétail, aussi les agriculteurs, dès que leurs revenus leur permettent achètent quelques têtes de bétail comme complément de leurs moyens de vie et pour assurer un capital.
- De tous ces faits, il s'est découlé un besoin de compléter l'alimentation du bétail avec la production de fourrage. Au début les producteurs de fourrage le faisaient pour assurer l'alimentation de leurs propres animaux, mais peu à peu, ils voient dans le fourrage un produit pour la vente, qui commence à être apprécié, car bien accepté par les animaux, et qui est moins cher que le rakaal.
- Il y a eu parallèlement deux chemins d'introduction et de développement de la production de fourrage. La première, liée à la culture maraichère, comme production secondaire, soit comme brise-vent (le maralfalfa), soit faisant partie de la rotation des cultures, par exemple le niébé fourrager, fixant l'azote; soit à double propos comme le pois d'Angole. Le deuxième, une surface directement destinée à la production de fourrage.
- Les agriculteurs ou agriculteurs-éleveurs qui produisent du fourrage sont très satisfaits de leur choix, qui a été mis en valeur en particulier ces deux dernières années à cause de la sécheresse dans toute la région. Et qui est une bonne option face à l'aliment de bétail qui est cher, d'autant plus que le marché avec le Mali a diminué considérablement.
- Le changement climatique approfondit les périodes de sécheresse (qui deviennent plus longues et récurrentes). Il faut donc penser à une modification dans les systèmes agropastoraux et penser la diminution de la charge de bétail par hectare.
- En général, il y a un faible accès aux services vétérinaires, aussi bien pour les bovins comme notamment pour la vaccination des petits ruminants.
- Il est essentiel avant d'introduire ou développer dans certaines zones la production de fourrage d'analyser la concurrence entre la production d'aliment pour le bétail et les productions destinées à l'alimentation humaine.

Recommandations :

- Essayer de recueillir des données sur les rendements par hectare obtenus, et aussi des rations données aux animaux, à partir des producteurs de fourrage plus expérimentés. Il y a peu de données réelles sur les résultats obtenus actuellement, et aussi de la consommation d'eau de chaque culture, car en général, la production de fourrage reste quelque chose de complémentaire. Mais étant donné, les conséquences des sécheresses récurrentes sur les pâturages, il faudrait bien analyser la viabilité de la production fourragère dans chaque zone.
- L'élevage intensif devrait rester très minoritaire, en restant conscient des caractéristiques agroécologiques de la zone.
- Il y a des races bovines adaptées aux conditions sahéliennes, mais il faut équilibrer la taille du cheptel aux ressources naturelles.

- L'embouche d'ovins peut être une AGR, en particulier pour les coopératives de femmes qui cultivent une parcelle maraîchère en agroécologie, avec des espèces fourragères associées.
- Intégrer le bétail dans le système productif de l'exploitation agricole familiale, et essayer la rotation des pâturages.
- Assurer une consommation de viande en milieu rural, à partir de la production locale.

Production maraîchères agroécologiques

- Le maraîchage agroécologique intéresse de plus en plus les agriculteurs, car les cultures pluviales sont de plus en plus à risque à cause des sécheresses récurrentes, et la culture de riz telle qu'elle est réalisée actuellement a des coûts d'opération élevés, pour lesquels les agriculteurs doivent chercher des crédits ou des emprunts.
- Les bailleurs sont intéressés par le potentiel de l'agroécologie comme moyen de production pour les petits agriculteurs, et voient en ce système une approche d'adaptation au changement climatique
- Actuellement les coûts d'irrigation sont les coûts d'investissement du système et les coûts de fonctionnement des systèmes de pompage. L'extraction des eaux superficielles du fleuve est encore non payante pour les petits agriculteurs
- Les mesures contre l'activité éolienne, associée avec des hautes températures, doit toujours être pris en compte dans le dessin du jardin potager. Certains des espèces actuellement utilisées apportent un complément comme produit fourrager, qui peut alimenter le petit élevage que pratiquement toutes les familles des zones d'intervention possèdent.
- L'utilisation de houssines et kassines n'est pas encore trop répandue dans les parcelles maraîchères, d'une part parce que ces outils sont encore peu nombreux, d'autre part parce que les agriculteurs ne savent pas bien conduire les animaux de traction. Or quelques agriculteurs leaders assurent les grands avantages que son utilisation leur a rapportés: meilleure préparation du sol, moins coûteuse que faire appel à des tracteurs, qui d'ailleurs ne sont toujours pas disponibles au moment adéquat, permet des travaux comme le billonnage de très bonne qualité. Ce système non seulement permet de mieux s'adapter aux conditions d'humidité du sol, car ce sont des outils assez légers, mais en plus il est facile de trouver dans tous les villages et un grand nombre de familles des ânes.
- Le marché horticole n'est pas encore saturé ni au niveau local, ni au niveau national, sauf deux ou trois semaines par année où la concentration de l'offre pour certains produits fait chuter les prix.

Recommandations

- Faire un suivi proche des parcelles maraîchères avec des pratiques agroécologiques, pour mieux maîtriser les données économiques de l'exploitation familiale. La durabilité du système dépendra aussi de sa rentabilité.
- Il faut bien planifier les périodes de semis et de récolte, pour ne pas saturer le marché avec une offre très concentrée. Les prix atteignent des différences de 50% pendant les pics de fortes récoltes. Les pratiques agroécologiques permettent face à la monoculture intensive

de mieux maîtriser les calendriers de production et diversifier les risques. Il faut le mettre en valeur.

- Encourager l'utilisation de houssines et kassines, en renforçant la sensibilisation sur la bonne conduite des animaux chargés de la traction, et mettant en valeur les avantages des outils et des bonnes pratiques de conduite. Si la demande de ces outils augmente, la fabrication des outils au niveau mauritanien, par des forgerons locaux avec l'appui technique de CERAI et de ses partenaires, pourrait être envisagée.

Irrigation avec système californien

- Le système californien est bien accepté pour la production maraîchère, en particulier à partir de l'eau de surface (fleuve).
- Il reste toujours une perception pour un grand nombre d'agriculteurs, en dehors des agriculteurs leaders de l'agroécologie de CERAI, qu'une plus grande quantité d'eau assure une plus grande production. Il y a une faible connaissance de la gestion de l'eau d'irrigation et des besoins de chaque type de culture.
- Dès qu'ils en ont les moyens, les agriculteurs cherchent à acheter des motopompes plus puissantes, alors que peut être une meilleure gestion de l'irrigation pourrait donner aussi de bons résultats.
- Le système californien apporte une épargne d'eau par rapport aux systèmes plus traditionnels utilisés d'habitude en Mauritanie. Cependant la croissance des parcelles irriguées ne doit se faire sans un suivi de la situation de la consommation et disponibilité d'eau d'irrigation, car dans les conditions climatiques actuelles et prévues pour les prochaines décennies, il est bien possible que les nappes phréatiques aient des problèmes de recharge.
- La plupart de motopompes sont d'essence ou de gasoil. Le pompage à partir des systèmes solaires restent réduits à l'irrigation à partir de puits (pompe submersible).

Recommandations :

- Renforcer les formations sur l'irrigation (besoins des différentes espèces; design des surfaces irriguées; entretien des motopompes et de la tuyauterie, etc...)
- Explorer la formation des jeunes dans l'installation de systèmes d'irrigation, la réparation de motopompes, l'installation de systèmes solaires pour pompage, etc.

Labour avec traction animale

- La visite de terrain nous a permis de voir l'utilisation de la mécanisation des travaux agricoles avec la traction animale dans le walo, à Nere Walo (Gorgol). D'après les agriculteurs, les avantages sont considérables. Le principal étant la possibilité d'avancer le semis de presque un mois, car au contraire des tracteurs qui sont trop lourds, les animaux avec les houssines ou kassines avec l'agriculteur qui conduit les bêtes, peuvent entrer dans les champs et travailler avec un terrain encore assez humide. Ce semis avancé impliquera de meilleures récoltes. Aussi, dans une région où grand nombre d'agriculteurs disposent

d'ânes ou de bœufs, le coût de ce labour est nettement inférieur que celui qu'ils payent pour la préparation de terrain avec le tracteur.

- Le temps utilisé pour la préparation du sol avec la traction animale est environ de 3 jours/ha, soit avec un cheval ou avec deux ânes, d'après les témoignages.
- Au Trarza, les agriculteurs ont aussi mis en relief que les billons pour la culture maraîchère faits par la kassine sont meilleurs que ceux réalisés avec les tracteurs.
- La mécanisation avec traction animale est mieux appropriée dans les exploitations familiales que dans les coopératives de femmes. Il est possible que la raison soit, qu'elles ne trouvent pas des prestataires de ce service ou qu'elles n'aient pas appris comment conduire les animaux, ou encore qu'elles ne se mettent pas d'accord pour apporter les animaux (il faudrait approfondir sur ce thème pour mieux connaître les raisons).

Recommandations :

- Avec le développement de l'agroécologie, il est possible que le labour avec traction animale se développe aussi. Et que la demande de houssine et de kassine augmente. Dans cette perspective, il serait recommandable que CERAI prenne l'initiative de former des ateliers locaux dans leur fabrication, soit avec la collaboration de PROMMATA, à partir de leur modèle, soit simplement fabriquant des houssines.
- Prêter des services aux autres ONGs, organisations paysannes ou particuliers, dans la formation sur les travaux agricoles avec la traction animale et l'houssine / kassine, incluant les bonnes pratiques avec les animaux de travail.
- Étant donné que le labour avec traction animale a besoin de savoir-faire et de pratique, les agriculteurs plus expérimentés pourraient prêter ces services rémunérés à d'autres agriculteurs du village.

Production diéri et walo

- La culture de diéri, dépendant des pluies, dans des zones jamais inondées, reste toujours très irrégulière. Ces dernières années les périodes de sécheresse sont plus longues, et les effets du changement climatique, d'après les prévisions, feront que ces périodes de sécheresse prolongée soient plus récurrentes, ce qui conditionne les surfaces semées et les rendements obtenus.
- Le diéri reste cependant essentiel pour la sécurité alimentaire familiale.
- Le walo, zone inondable, prend plus d'intérêt pour les agriculteurs, mais les sécheresses ont un effet direct sur les surfaces de walo, qui sont des surfaces cultivables en décline, et dépendent des pluies dans l'amont du bassin, mais aussi des aménagements hydrauliques, à grande et à petite échelle.

Recommandations :

- Promouvoir l'utilisation de houssine et kassine dans le walo, tout en sensibilisant et formant sur les bonnes pratiques et le traitement des animaux pour la traction animale. L'avantage face à la mécanisation avec tracteur, est que le poids plus léger de la traction

animale permet de réaliser les labours quelques jours avant, et mieux profiter de l'humidité des sols. La naissance précoce permettra aussi d'obtenir de meilleurs prix, si le produit est destiné à la vente.

Production de riz

Le riz est la principale culture dans la région du fleuve, et plus particulièrement au Trarza. Cependant la production nationale reste loin de combler les besoins de consommation de la Mauritanie, qui reste déficitaire en riz. Le pays a fait des efforts pour aménager de grands périmètres irrigués, mais la qualité des aménagements, leur entretien, ainsi que l'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage, font qu'une partie de ces périmètres ne soient pas en production. En même temps, des nouvelles parcelles sont aménagées, parfois dans des zones près de forêts classées (d'après certains témoignages). Dans la production de riz, on rencontre des coopératives de producteurs, des grands producteurs privés, des sociétés, et un petit nombre de petits producteurs (qui le font pour autoconsommation). C'est une priorité de la Stratégie Agricole Nationale Horizon 2025 et du Gouvernement actuel d'élever considérablement la production nationale de riz, jusqu'au double.

- La production de riz se fait sous des pratiques intensives, bien que les rendements soient très irréguliers. Dans les coopératives rizicoles rencontrées au Trarza (Breune), les rendements fluctuent de 4 à 8 tonnes par hectare. Au Gorgol, les rendements moyens obtenus dans une exploitation familiale seraient de 4 t/ ha (d'après les témoignages).
- La production de riz est très dépendante de l'accès au crédit, public ou privé.
- Beaucoup d'agriculteurs, dont aussi des membres de coopératives, n'ont pas accès aux crédits ou aides de campagne publiques. Plusieurs raisons sont mentionnées: i) pour avoir accès, il est indispensable soit d'être propriétaire et disposer des papiers qui le prouve, soit si la parcelle est en location, montrer les papiers de propriété et un bail entre le propriétaire et l'agriculteur demandeur. Or beaucoup d'agriculteurs ne comptent pas avec leur titre foncier, en particulier dans la rive du fleuve (voir plus haut, le paragraphe relatif aux tensions ethniques); ii) le processus pour avoir accès au crédit ou aux intrants subventionnés (fertilisants, semences) est très lent, et parfois le crédit ou les intrants arrivent trop tard, et donc conditionne le semis au bon moment.

Ceci fait que certains agriculteurs fassent le choix (pour certains c'est leur seul moyen) de prendre des prêts avec des commerçants de riz, à qui ils leur rendent le prêt sous forme de sacs de riz au moment de la récolte.

- Au Trarza, les riziculteurs des coopératives ont l'habitude d'acheter les semences de riz au Sénégal. D'après eux, elles sont de meilleure qualité que celles disponibles au niveau local. (Il faudrait aussi vérifier la différence de prix de côté et d'autre de la frontière).
- D'après les producteurs de riz des coopératives rizicoles de Trarza, les points critiques pour la production de riz sont liés à la mécanisation. D'une part, la disponibilité de tracteurs au moment propice pour la préparation du sol. Et d'autre part, la disponibilité de moissonneuse-batteuse au moment de la récolte.

Si la préparation du sol, n'est pas réalisée au bon moment, les rendements obtenus peuvent en souffrir. De même si la récolte est retardée, les pluies peuvent arriver, rendant difficile le travail d'une machine lourde comme la moissonneuse, et aussi le riz récolté peut présenter une humidité au-dessus du pourcentage recommandé.

Recommandations :

- Profiter du projet qui démarre au Trarza, avec une composante rizicole, pour approfondir sur la connaissance de la production rizicole au niveau des coopératives et des petites exploitations familiales.
- Travailler essentiellement dans la sensibilisation et la formation de l'utilisation de pesticides dans la riziculture (mesures de protection, dosage, etc...)
- Analyser les mécanismes de gestion et d'opération des coopératives, dans le but de les appuyer dans l'achat et gestion solidaire de tracteurs et outils de labour.

5. Cadre institutionnel

5.1. Cadre institutionnel mauritanien

Les principaux documents composant les politiques et stratégie du secteur rural mauritanien pour les prochaines années ont décrits ci-dessous.

- Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP), pour la période 2016-2030 :

En ce qui concerne le changement climatique à l'horizon 2030, l'objectif visé par la SCAPP est de «Renforcer structurellement et de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations tout en soutenant une politique d'investissements des activités à faible émission en carbone et porteuse de croissance économique pro-pauvre et préservant les cadre et milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante» et ainsi de contribuer à l'atteinte de 10 des 17 ODD et la mise en œuvre de l'accord de Paris relatif au changement climatique (COP 21) »-

- Stratégie de Développement du Secteur Rural Horizon 2025 (SDSR) ¹⁰

Mauritanie a établi en 2013 une Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025, axés sur 5 points et basée dans la conjugaison des principes de durabilité, capitalisation, sécurité alimentaire et développement humain.

Dans le tableau suivant, sont décrits les objectifs et principaux champs d'intervention de la Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025.

¹⁰ http://www.agriculture.gov.mr/IMG/pdf/strategie_developpement_secteur_rural_fr-3.pdf

Figure 4. Objectifs et principaux champs d'intervention de la Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025

	Objectifs Globaux	Principaux Champs d'intervention
1 Promotion de l'élevage	Développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité	Promotion d'un sous secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement des filières animales porteuses et la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles
2 Promotion de l'agriculture	Développement des filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité	Promotion d'une agriculture compétitive par le développement des filières végétales à fortes potentialités de croissance
3 Développement local	Appui renforcé au développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives	Implication et renforcement des compétences des organisations socioprofessionnelles (OSPs) et communales
4 Maîtrise de la gestion des ressources naturelles	Gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières animales et végétales	Structuration, formation et responsabilisation des OSPs dans la gestion rationnelle des ressources naturelles
5 Adaptation du Cadre juridique et institutionnel	Bonne gouvernance et responsabilité des acteurs	Consolidation et complément du cadre juridique et institutionnel actuel pour un accompagnement efficient et adapté à l'opérationnalisation de la stratégie de développement du secteur

- Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2015-2025

Les objectifs spécifiques du PNDA s'appuient sur les orientations stratégiques retenues dans la SDRS pour la promotion de l'agriculture. Ces objectifs sont :

1. Promouvoir l'intensification et la diversification des productions agricoles pour satisfaire les besoins nationaux (horizon 2025)
2. Promouvoir la compétitivité des filières agricoles
3. Promouvoir la gestion durable et participative des ressources naturelles
4. Accroître l'opérationnalité des structures d'appui au secteur agricole

Les objectifs spécifiques se traduisent en quatre programmes principaux, déclinés en sous-programmes :

Programme 1. Intensification et diversification de la production agricole

Sous-programme 1.1. Intensification et diversification de la production agricole irriguée (filières riz, blé, horticoles, sucrière)

Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filière céréales traditionnelles)

Sous-programme 1.3. Appui au développement des cultures oasiennes (Filière phœnicicole)

Programme 2. Promotion de la compétitivité des filières agricoles

Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, conditionnement

Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles

Sous-programme 2.3. Appui à la mise en place d'un environnement favorable à la compétitivité du secteur

Programme 3. Gestion durable des ressources naturelles

Sous-programme 3.1 Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles

Sous-programme 3.2 Amélioration de la gestion et mise en valeur des zones humides

Programme 4. Amélioration de la qualité des services agricoles

Sous-programme 4.1. : Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole:(i) Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture; (ii) Renforcement des capacités du système de recherche agricole; (iii) Amélioration du dispositif de conseil agricole; (iv) Renforcement du système de formation agricole; (v) Appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations

Sous-programme 4.3. Développement des systèmes d'assurance agricole et de produits financiers adaptés au secteur de l'agriculture.

Dans ce cadre programmatique, bien que les approches mis en place par le Ministère ne coïncident pas toujours avec l'approche agroécologique de CERAI, surtout se référant aux méthodes d'intensification, il y a une marge de manœuvre importante pour trouver des lignes de travail de CERAI en Mauritanie qui apportent un appui au PNDA. En particulier les 7 sous-programmes, sur le total de 11 programmes qui constituent le PNDA; auxquels la coopération de CERAI peut apporter son appui sont :

Sous-programme 1.1. CERAI travaille pour une diversification de la production agricole irriguée, en particulier des produits horticoles. En particulier la diversification dans la parcelle et la rotation de culture.

Sous-programme 1.2. Amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (Filière céréales traditionnelles). CERAI appui la production agricole dans le diéri et le walo, qui restent essentiels pour la sécurité alimentaire au niveau de la famille, en particulier à travers une meilleure gestion des sols et des intrants, comme les semences.

Sous-programme 2.1. Amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, transformation, conditionnement. CERAI travaille dans les domaines de ce sous-

programme, en particulier dans la transformation du lait et les équipements de stockage. Et bien que déjà avec quelques expériences, devra renforcer ses actions dans le stockage, la transformation et le conditionnement des produits agricoles (horticoles, céréales, fourrage, etc.), pour améliorer les ratios de pertes post-récolte, et mieux valoriser la production.

Sous-programme 2.2. Amélioration de la commercialisation des produits agricoles. CERAI continuera à renforcer la commercialisation des petits producteurs, aussi bien des produits primaires comme des produits transformés. Des initiatives innovantes seront explorées, en particulier associant les jeunes des familles rurales.

Sous-programme 3.1. Amélioration de la gestion foncière, protection et réhabilitation des terres agricoles. Dans un contexte complexe en ce qui a trait à la tenure de la terre, CERAI accompagnera tant que possible l'enregistrement des terres des petits agriculteurs. Si bien, la priorité pour CERAI sera la protection, réhabilitation et conservation des terres agricoles des petits producteurs à travers l'approche agroécologique.

Sous-programme 4.1. Renforcement des capacités institutionnelles des services publics du secteur agricole: (i) Renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et déconcentrés du Ministère de l'agriculture; (ii) Renforcement des capacités du système de recherche agricole; (iii) Amélioration du dispositif de conseil agricole; (iv) Renforcement du système de formation agricole; (v) Appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. Et, Sous-programme 4.2. Renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations: Tant que possible CERAI établira des accords avec les institutions agricoles pour renforcer les capacités du personnel technique, bien que le cible principal seront les petits agriculteurs, femmes et hommes, et leurs familles, en particulier les jeunes pour qu'ils puissent mettre en place des systèmes de production durables, respectueux avec l'environnement et qui leur apportent les ressources, en espèce ou monétarisées suffisante pour améliorer leur condition de vie.

5.2. Cadre institutionnel de la coopération espagnole

La Mauritanie est incluse dans le Vème Plan directeur de la coopération espagnole 2018-2021 au sein du groupe des *Pays d'Association Moins Avancés*.

Le cadre de coopération Espagne-Mauritanie est rédigé et accordé normalement chaque quatre ou cinq ans. En ce moment reste en vigueur le Cadre d'Association Pays 2014-2017¹¹ (MAP par ses sigles en espagnol), car le nouveau MAP n'est pas encore établi, et n'est prévu que pour le premier semestre 2020.

Parmi les trois lignes d'action prioritaires de la CE en Mauritanie, la ligne L1 touche le « Développement rural et territorial et l'agriculture comme secteur clé », en travaillant, parmi autres, dans des mesures orientées vers la diversification des moyens de vie en milieu rural; l'appui aux politiques publiques nationales et régionales de développement des territoires ruraux; l'appui au secteur publique comme facteur clé; l'inclusion du secteur privé local; et priorisant les petits agriculteurs et plus particulièrement les femmes productrices.

¹¹ https://www.cooperacionespanola.es/sites/default/files/map_mauritania_es_0.pdf

Durant cette période, environ 50% du financement AECID correspond aux interventions dans le développement rural et l'agriculture (autour de 2 millions d'euros par an) C'est aussi le secteur où plus d'intervenants agissent, aussi bien comme coopération bilatérale qu'à travers des ONGs.

Les Communautés Autonomes et autres organismes décentralisés, espagnoles, coopérant actuellement avec la Mauritanie sont Andalucía, Navarra, País Vasco, Comunidad Valenciana. D'autres assez présentent jadis comme Castilla-La Mancha ne le sont pratiquement plus. D'autres comme Aragón ou Catalogne peuvent financer des projets en Mauritanie.

Finalement, les administrations locales espagnoles (mairies) qui coopèrent en Mauritanie sont peu nombreuses et avec des montants faibles (les montants en 2015 et 2016 étaient en moyenne pour la totalité des entités locales de 250.000 €).

De point de vue géographique, d'après le MAP les zones prioritaires sont l'axe atlantique de Nouakchott à Nouadhibou, et les wilayas de Trarza, Brakna et Guidimakha dans la vallée du fleuve Sénégal. Depuis quelques années, il y a aussi plusieurs actions, à travers des ONGs, qui se déroulent au Gorgol.

Il est prévu que pour le prochain MAP, probablement 2020-2023, le développement rural et la sécurité alimentaire reste un axe prioritaire de la Coopération Espagnole en Mauritanie.

5.3. Autres financements internationaux dans le secteur rural

Union Européenne : l'UE dans son Programme Indicatif National 2014-2020 signé avec la Mauritanie a la Sécurité Alimentaire et l'Agriculture Durable comme principale priorité avec un montant estimé de 78 millions d'euros, c'est-à-dire 40% du budget prévu alloué.

L'objectif général du PIN pour le secteur sécurité alimentaire et agriculture durable est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie. Les objectifs spécifiques sont:

OS1. Renforcer la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources dans le contexte du changement climatique,

OS2. Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures de base pour les populations vulnérables,

OS3. Promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire.

Les résultats prévus pour l'objectif spécifique 3 sont particulièrement intéressants en relation avec le travail mené par CERAI en Mauritanie :

- R.3.1. Des productions familiales et communautaires durables sont améliorées, transformées, consommées localement ou commercialisées de manière équitable ;
- R.3.2. Des approches techniques respectueuses des équilibres écologiques et des spécificités culturelles, et adaptés aux changements climatiques sont promues.

Cependant CERAI n'a pas pu participer directement pour le moment dans aucun des programmes ou projets financés par l'UE. La mise en œuvre des projets de l'UE se fait de manière de plus en plus groupée, à travers des partenariats ou des consortiums.

Banque Mondiale : la Banque Mondiale finance 4 projets exécutés par le MDR, à savoir le projet régional d'appui au système pastoral au Sahel en Mauritanie, le projet d'appui à l'initiative d'irrigation au Sahel en Mauritanie, le projet en cours d'élaboration sur l'appui au contrôle des maladies transmissibles humaines et animales et le projet de gestion intégrée de l'hydraulique dans le cadre de l'OMVS (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal).

FIDA :

Projet Développement des filières en Mauritanie (PRODEFI) qui vise à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres (femmes et jeunes en particulier) dans les wilayas de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol, du Guidimakha, du Hodh El Charghi et du Hodh El Gharbi. Le projet est entré en vigueur en 2017, pour un montant global de 45,7 millions de dollars et une durée prévue de 8 ans. Son objectif de développement est « d'inclure les ruraux pauvres dont les femmes et les jeunes dans des filières rémunératrices et résilientes ».

Les quatre filières retenues dans le projet sont : aviculture, lait de chèvre, maraîchage et produits forestiers non ligneux (PFNL).

Un étude sur l'état des lieux des quatre filières a été publiée en septembre 2018 et est disponible sur <http://rim-rural.org/wp-content/plugins/download-attachments/includes/download.php?id=11384>.

5.4. Principaux agents sociaux du territoire et leurs relations avec les politiques locales, régionales et nationales, ainsi que leur perception par les citoyens.

Ministère du Développement Rural : le Ministère regroupe les volets de l'agriculture et de l'élevage.

Le Ministre du Développement Rural, lors de sa visite à la ville de Aleg au Brakna, a dit que des efforts seront fournis pour hisser les secteurs agricole et pastoral, appelant à l'adoption de la diversité dans les traditions agricoles et l'encouragement de la culture de l'aliment à bétail.

Il faut profiter de cet intérêt montré par le MDR pour mettre en valeur le savoir faire de CERAI-AMAD dans la production de fourrage.

SONADER : la Société Nationale pour le Développement Rural jadis très active dans la production agricole, en particulier des systèmes irrigués, dans la rive du fleuve Sénégal est aujourd'hui peu opérative sur le terrain. Elle a perdu ses fonctions dans les opérations de mécanisation, et sa mission est actuellement essentiellement la vulgarisation et le suivi, or elle manque de personnel formé. Elle est bénéficiaire de la Coopération Espagnole à travers un projet pour appui aux coopératives maraîchères, qui présente plusieurs mois de retards. Cependant étant donné les composantes prévues dans ce projet et la localisation géographique dans le Trarza, il serait intéressant de prévoir une collaboration avec ce projet de la SONADER, à laquelle l'OTC de Nouakchott serait ouverte.

Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (CNRADA): entre autres, le CNRADA travaille dans l'introduction, adaptation et mise à la disposition des producteurs de variétés performantes de céréales, de légumineuses, de cultures fruitières et maraîchères.

Le CNRADA dispose de stations expérimentales réparties selon les zones agro-écologiques du pays, dont au Gorgol : Bélinabé, Rindiao, Sylla- Semencier, Diéri et Sylla-Embouche ; et au Trarza : Rosso.

L'une des missions du CNRADA est la sécurisation de la filière semencière en semences de prébase. Ainsi, ces dernières années il travaille pour que les producteurs semenciers soient servis en semences de prébase de riz à la demande et avec des variétés hautement productives. 16 variétés de riz hautement productives sont homologuées en 2013 par le CNDARA, et d'autres variétés prometteuses sont en voie d'expérimentation (en partenariat avec AfricaRice).

Il est prévu par CERAI une collaboration avec CNRADA pour la diffusion de certaines variétés de riz. Il faut cependant prévoir que les riziculteurs ont actuellement une certaine préférence par les semences acquises au Sénégal. Il faudra donc prévoir la sensibilisation et une bonne connaissance des caractéristiques des semences proposées par CNRADA si elles vont être distribuées ou recommandées par les projets de CERAI.

6. Analyse des problèmes et objectifs de développement

6.1. Analyse *SWOT* de l'agroécologie au Trarza et Gorgol

Forces	Faiblesses
<p>Les coûts de production en intrants sont moindre (mais pas en main d'œuvre)</p> <p>Indépendance de la disponibilité d'intrants et de prestataires de services de mécanisation au niveau local</p> <p>Diversification des risques (plus de produits à différent moment)</p> <p>L'agroécologie est appréciée par les petits agriculteurs (moins de capital nécessaire pour la production, meilleure santé)</p> <p>Petit réseau de multiplicateurs de semences.</p> <p>Disponibilité d'animaux (disponibilité d'engrais; traction animale).</p> <p>Disponibilité de main d'œuvre familiale.</p> <p>Certains agriculteurs leaders dans les pratiques agroécologiques</p>	<p>Faible maîtrise de la gestion de l'eau d'irrigation. Systèmes d'irrigation peu adaptés (pas adaptés en fonction de la surface, motopompe parfois surdimensionnées –provenant de la riziculture-, tuyaux non adaptés).</p> <p>Les propriétés ne sont pas assurées (pas de documents de propriété).</p> <p>Pauvreté des terres en matière organique</p> <p>Salinité (surtout vers la côte).</p> <p>Périodes de crues (dans certaines zones).</p> <p>Semences chères, qualité irrégulière, dépendance des semences hybrides.</p> <p>Pas de production de pépinière spécialisée.</p> <p>Marché de semences non contrôlé, ni certifié. Faible production de semences, et contrôle de qualité et germination.</p> <p>Difficulté de transport (fumier; commercialisation).</p> <p>Faibles structures de stockage et de conditionnement.</p> <p>Faible conservation (mais meilleure que l'horticulture conventionnelle).</p>
Opportunités	Menaces
<p>Les bailleurs sont intéressés par le potentiel de l'agroécologie comme moyen de production pour les petits agriculteurs</p> <p>Disponibilité d'eau (pour le moment non payante).</p> <p>Kassines (pour labour à traction animale).</p>	<p>L'exploitation agricole par des grandes sociétés, parfois au capital étranger, peut concurrencer fortement la disponibilité de terres</p> <p>Marché très concurrencé par les produits horticoles importés (oignon, carotte)</p>

Bâtiment disponible pour les formations, banque de semences, stockage, etc...	Régime foncier peu clair et non sécurisé (difficulté d'obtenir titre foncier).
Marché du maraichage non saturé (sauf deux ou trois semaines/ an).	Pollution de l'eau (fertilisants de synthèse, phytosanitaires, excréta). Divagation des animaux. Canaux manquant d'eau (PK10, PK4, PK6) ; Coupures sans avertissements. Prix de la main d'œuvre élevé par concurrence de grands propriétaires. Calendrier saisonnier trop marqué (Attention durant Ramadan moins de consommation de légumes –pas de repas de midi-, à l'exception de pastèque).

6.2. Analyse *SWOT* des mini-laiteries coopératives

Forces	Faiblesses
<p>2 mini-laiteries sont en fonctionnement, et peuvent servir d'apprentissage</p> <p>2 groupes de femmes sont actives et ont le savoir faire</p> <p>Les équipements pour la transformation du lait sont en bon état d'entretien</p> <p>Quelques éleveurs du village sont intéressés à approvisionner la laiterie</p>	<p>La production est très irrégulière selon les saisons, et même en période d'hivernage.</p> <p>La commercialisation reste très informelle, sans un responsable clair au sein des groupes</p> <p>Volumes transformés restent très faibles pour amortir les coûts de remplacement des investissements</p> <p>Faiblesse dans les capacités d'entretien du système solaire, en particulier des batteries</p> <p>Peu de coordination entre les deux mini-laiteries bien qu'elles soient assez proches (achats d'intrants groupés, marketing groupés)</p> <p>Emballage inapproprié (non scellé) après fin de l'appui des projets</p> <p>Manque d'indication sur la date d'élaboration et d'expiration du lait</p>
Opportunités	Menaces
<p>La demande de lait reste très élevée en Mauritanie, aussi du lait local</p> <p>Le bétail bovin est nombreux au Gorgol, et certains éleveurs pensent à l'élevage semi-intensif</p> <p>Le prix au détail des produits laitiers est élevé</p> <p>La production de lait local est une priorité dans le cadre politique</p> <p>Existence d'un potentiel de petits commerçants qui peuvent être associés à la vente de lait frais</p> <p>De nombreuses laiteries apparaissent dans le pays, opportunité pour créer un réseau, car la commercialisation au niveau très local ne fait pas craindre la concurrence des unes sur les autres</p>	<p>Problèmes sanitaires dans le secteur, manque d'un système de contrôle.</p> <p>Concurrence des produits transformés importés.</p> <p>Sécheresses récurrentes avec des conséquences sur les pâturages.</p> <p>Concurrence de produits laitiers locaux à partir du lait en poudre</p>

7. Analyse *SWOT* de l'organisation CERAI en Mauritanie

Forces	Faiblesses
Présence continue en Mauritanie depuis 10 ans Deux sièges permanents (Rosso et Kaédi) Coordinateur pays de longue durée Partenariat fort avec AMAD Savoir-faire technique dans l'agroécologie Consultants d'appui avec un parcours de plusieurs consultations en Mauritanie (connaissance du terrain)	Insuffisance de Fonds propres Forte rotation du personnel niveau technicien de terrain (départ après formation) Faible formation dans le suivi et évaluation (indicateurs/ prises de données/ analyse) Un seul partenaire sur le terrain Montants de financement limités par projet (<200.000 € par an), ce qui limite le % attribué à des investissements (le personnel et coût de fonctionnement fixes prennent une grande partie)
Opportunités	Menaces
Partenariat avec des ONGs du secteur Santé (Medicos del Mundo, Medicus Mundi). Intérêt dans l'agroécologie s'élève. Bailleurs de fonds encore pas prospectés (Union Européenne) Manque de concurrence technique dans l'agroécologie et la production de fourrage et association agriculture élevage Possibilité d'établissement d'accords avec autres acteurs du secteur agricole (FAO, FIDA) Possibilité d'accords avec des acteurs privés ou société civile dans le développement rural	Nombre de bailleurs espagnols réduits (seul AECID assure sa continuité en Mauritanie). Autres ONGs et Bureaux prennent le leadership dans l'agroécologie dans la vallée du fleuve Sénégal et en Mauritanie en général Expulsion des agriculteurs cibles de ses terres faute de certification foncière

8. Alliances avec ONGs

En privilégiant le travail conjoint avec AMAD, CERAI peut penser à élargir ses alliances pour ses interventions en Mauritanie. Cette possibilité répondrait d'une part à la situation de AMAD, très surchargée, et dont son propre portfolio a augmenté considérablement, car elle est partenaire de Oxfam, de GRDR, de Cives Mundi, puis fait des consultations entre autres avec CSA ou Caritas, tout en gardant une structure permanente assez limitée ; et d'autre part, ouvrirait des possibilités de coopération intersectorielle dans le but d'avoir un plus grand impact dans le développement au niveau territorial dans les zones prioritaires d'intervention.

Si CERAI veut élargir son portefeuille ce qui assurerait la survie de la coopération de CERAI en Mauritanie, à un moment où d'autres ONGs plus généralistes entrent à travailler dans le domaine de l'agroécologie, elle pourrait chercher des alliances avec des ONGs aussi spécialisées dans des domaines d'interventions complémentaires, pour agir dans un même territoire.

Le domaine de la santé, l'hygiène et la nutrition, est directement relié à la sécurité et souveraineté alimentaire. La priorité des ONGs agissant dans le secteur santé en Mauritanie sont généralement liées à la santé de base, la santé maternelle-infantile et à la nutrition.

Medicus Mundi: cette ONG travaille essentiellement pour le moment dans le domaine de la nutrition maternelle-infantile au Brakna. Ses zones d'intervention peuvent s'étendre dans d'autres

zones du Gorgol ou de la Vallée du Fleuve Sénégal, et voit possible la coopération avec d'autres organisations qui travaillent dans la diversification alimentaire et la production d'aliments pour la souveraineté alimentaire.

Médecins du Monde : le bureau et leur portefeuille des interventions en Mauritanie peut être considéré de taille moyenne à grande. Cette ONG, au-delà de son rôle dans la santé de base et santé maternelle-infantile et nutrition, est leader dans le domaine du genre en Mauritanie. Elle travaille actuellement au Brakna et à Nouadhibou. Dans un futur, elle pourrait commencer à travailler au Trarza si les conditions sont favorables, et voit des complémentarités avec le travail de CERAI, essentiellement à travers des groupements de femmes soutenus par CERAI, qui montrent déjà certaine force et autonomie. Une possibilité à explorer serait la commune de Tékane.

Enfermeras para el Mundo: son domaine de travail est le renforcement des capacités du Ministère de la Santé. Sa structure en Mauritanie est faible, et vise essentiellement la formation des infirmiers.

GRET : cette ONG est présente en Mauritanie depuis 1991. Le GRET a une large expérience dans le secteur de l'eau et assainissement, et dans l'énergie et la gestion des ressources naturelles, et le développement local. Il est présent au Trarza et au Gorgol. Son expertise dans l'hydraulique et l'énergie peut être complémentaire avec les interventions propres de CERAI.

9. Conclusions et recommandations

1. CERAI reste l'ONG internationale plus spécialisée dans l'agroécologie qui travaille en Mauritanie. Actuellement de nombreuses ONGs généralistes rejoignent l'approche agroécologique dans leurs projets agricoles et de sécurité alimentaire, et ont recours aux équipes de CERAI-AMAD pour renforcer leurs capacités. CERAI et AMAD sont souvent approchées pour accueillir des visites de participants des projets d'autres institutions, ou pour réaliser des formations.

- Mettre en valeur l'expertise et l'expérience en agroécologie de CERAI en Mauritanie, et leur réseau de consultants internationaux dans le domaine
- Établir une unité d'étude et formation en agroécologie, qui ne dépende pas directement des ressources des projets, et qui puisse prêter des services à des tiers.

2. Au-delà des résultats obtenus avec chacun des projets exécutés, CERAI doit penser quels sont les impacts recherchés dans ses interventions. Actuellement le cible a été essentiellement au niveau familial, mais si le but reste le développement rural. Il est difficile de l'atteindre si la famille se trouve en permanence en un milieu fortement vulnérable, où le développement n'atteint pas l'ensemble du village ou de la communauté. L'approche territoriale et intégral s'avère nécessaire.

Tout en restant spécialisée, CERAI pourrait développer des actions de développement rural complémentaires, au-delà de certaines déjà initiées comme les mini-laiteries, non seulement dans la transformation primaire des produits agricoles ou de l'élevage, mais aussi dans d'autres AGR comme les boutiques multiproduits, les boutiques de gaz, les petits métiers.

Certains domaines essentiels pour assurer un développement territorial durable sont en dehors des domaines d'expertise de CERAI, comme la santé ou l'éducation.

- Explorer des alliances stratégiques avec des organisations travaillant dans le secteur santé, et plus particulièrement dans la nutrition et la santé liée à la femme, et dans l’alphabétisation.

Même si les projets sont d’un point de vue administratif totalement indépendants, faute de financement conjoint, une expérience pilote de travailler de manière coordonnée dans une même commune, et avec les mêmes bénéficiaires, pourrait être envisagée pour avoir plus d’impact dans les interventions au niveau territorial.

- Penser à élargir les AGR appuyées par les projets de CERAI, en particulier avec les jeunes et les femmes, dont leur impact peut avoir plus important dans la communauté (d’une part moins de migration, d’autre par les femmes répercutent plus leurs revenus dans le bien être global)

3. Le système de suivi et évaluation des projets de CERAI en Mauritanie doit servir d’une part, à la reddition de comptes aux bailleurs, mais doit surtout être utile à l’interne pour mieux connaître les effets de son travail, et à partir de l’analyse, trouver des pistes pour l’amélioration des interventions futures.

L’établissement de ligne de base et le suivi des indicateurs suppose un coût important des projets du point de vue de ressources et de temps. Cependant cet effort n’est pas suffisamment exploité, souvent parce que les indicateurs ne sont pas trop utiles (les indicateurs sont parfois des indicateurs d’activités, et pas de résultats ou d’impact), et le but est tout simplement de répondre aux rapports demandés par les bailleurs.

- Renforcer le système de suivi évaluation.

Au niveau des indicateurs des cadres logiques des projet, et puisque la plupart des projets ont des composantes dans le même domaine d’intervention, établir une batterie d’indicateurs à suivre, tant que possible, dans les projets de CERAI en Mauritanie (et aussi dans l’ensemble des pays).

Etablir des indicateurs d’objectifs et des indicateurs de résultats.

Pour l’établissement de ces indicateurs, liés à la production agricole ou de l’élevage, au genre, à la sécurité alimentaire, aux renforcements de capacités, réviser les indicateurs suivis au niveau national (par le gouvernement et ses plans de développement), par les principaux bailleurs (AECID, Generalitat, Ayto Zaragoza, Union Européenne) -s’il y en a- ou par autres organismes de référence, et bien sûr pour les ODD.

- Pour les projets de deux ans ou plus réaliser des évaluations intermédiaires à mi-parcours, en interne (pour ne pas augmenter les dépenses), avec l’équipe CERAI-AMAD, à laquelle participe toute l’équipe directement responsable de l’exécution, et une personne des équipes centrales du CERAI et du partenaire local AMAD.

Ces évaluations intermédiaires seront participatives, car il est essentiel que les bénéficiaires (titulaires de droits et de devoirs) participent à l’analyse de la situation, tirent des enseignements, et identifient les difficultés et les mesures d’amélioration possibles.

- Mettre en place une base de données par zone d’intervention, qui peut aider à faire un suivi au-delà de la vie des projets concrets.
- Un système de suivi continu des groupes/ familles qui ont mis en œuvre des AGR jusqu’au moment où ils soient capables de gérer leurs activités de manière durable. Il faudrait dans

chaque cas établir une stratégie de sortie, avec un calendrier établi conjointement avec le groupement.

4. Les techniciens et animateurs de terrain ne maîtrisent pas toujours les outils pour pouvoir faire un suivi rapproché de certaines composantes. En particulier ce problème se présente avec le suivi des activités de femmes, car les équipes de terrain ne comptent pas avec des membres féminins permanents (sauf dans les équipes administratives qui rarement se déplacent dans les communautés). L'échange des expériences est aussi une méthode d'apprentissage qui peut être appliquée au niveau de l'équipe de CERAI.

- La formation sur certaines thématiques, voir la gestion de activités génératrices de revenus, doit être renforcée.
- Echanges périodiques entre le personnel des projets de CERAI, où seront mis en commun les meilleures pratiques identifiées et les problèmes ou contraintes rencontrés dans le travail de terrain.

5. CERAI travaille dans tous ses projets avec des ménages (hommes et femmes), avec des groupements (hommes et femmes, et rarement mixtes), cependant l'équipe de terrain manifeste un besoin de mieux connaître l'approche de genre.

- Inclure dans les actions d'information, de sensibilisation et de formation les droits des femmes, dont celui de participer à la vie publique.
- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes de plaidoyer sur le genre en insistant surtout sur la sensibilisation des leaders communautaires, des décideurs gouvernementaux et des municipales.
- Investir dans les initiatives visant à renforcer le leadership féminin à la base via notamment le renforcement des capacités personnelles.
- Intégrer des indicateurs sur le genre dans leurs projets et programmes.
- Intégrer systématiquement la problématique du genre dans les questions à discuter lors des séances de dialogue et de coordination.

6. La gestion de l'eau d'irrigation est encore insuffisamment maîtrisée au niveau des petits agriculteurs, alors que le système irrigué est de plus en plus convoité par les agriculteurs, étant donné l'évolution du climat. Les agriculteurs centrent leurs intérêts sur la puissance de la motopompe, pour laquelle ils peuvent dépenser une somme relativement importante, mais pas sur des systèmes de distribution dans la parcelle qui leur permettent d'épargner de l'eau, tout en répondant aux besoins optimaux de chacune des espèces.

- Approfondir dans la sensibilisation et la formation sur la gestion de l'eau d'irrigation: design des systèmes, besoins des cultures, pratiques d'épargne d'eau, etc.

L'intérêt croissant pour le maraîchage agroécologique, à partir du creusement de puits et de l'irrigation à partir des systèmes solaires, dans des zones où l'irrigation n'était pas une option auparavant, et peut aboutir en une extraction non durable des eaux souterraines.

- Il faut bien s'assurer de la disponibilité de ces eaux souterraines et de sa bonne gestion, avant d'encourager une intensification des cultures, et rester plutôt dans une perspective d'autoconsommation.
- Dans les jardins maraichers à partir des eaux souterraines, si l'eau des puits est de qualité suffisante, on pourrait penser à des systèmes goutte à goutte pour éviter le gaspillage d'eau.

10. Annexes

10.1. Agenda sur le terrain de la phase I

Du 13 au 22 juillet 2019 s'est déroulée une mission sur le terrain en Mauritanie, en visitant les zones prioritaires d'intervention de CERAI au Gorgol et au Trarza, ainsi que des rencontres au niveau de Nouakchott. Ci-dessous l'agenda détaillée de la première mission.

Jour	Date		Matin	Après-midi
1	13/7/2019	D	<u>Voyage Madrid-Nouakchott</u>	
2	14/7/2019	L	Nouakchott 9:00 Infirmières pour le Monde (Ramón López) 10:00 AMAD (ElHadj)	<u>12:30 Voyage Nouakchott- Kaédi</u> <u>6h30</u>
3	15/7/2019	M	8:30 Agriss Notables GIEs Focus Group Visite mini-laiterie/ Focus groupe Femmes Visite parcelle agro-écologique	Kaédi Analyse FODA. Équipe CERAI y AMAD (Abou, Toure, Christophe, techniciens)
4	16/7/2019	X	8:30 Ganki Notables GIE / Visite Minilaiterie / Groupe de Femmes	Kaédi 16:00-18:00 Nere Walo (focus groupe bénéficiaires Hommes et femmes) 19:00 Paco Bellafont (Ex-responsable programme AECID Mauritanie; AT Eptisa à UE)
5	17/7/2019	J	Kaédi: 9:00 Délégué du Ministère de Développement Rural Gorgol. Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agraire (ENFVA)	Kaédi Leaders hommes et femmes/ Equipe CERAI-AMAD Diagnostic / Théorie du Changement
6	18/7/2019	V	<u>Voyage Kaédi - Rosso</u> 9:00 Bogué. Réunion équipe Bureau AMAD 9:45 Réunion Association de Producteurs de Viande et Lait de Brakna (APLV-B) 11:45 Tekane (GIES, groupe de femmes)	Rosso 16: 00 Equipe CERAI y AMAD Trarza
7	19/7/2019	S	Rosso 9:30 Délégation du Ministère de l'Agriculture 11:00-16:00 Maison Paysans: Groupe d'Agriculteurs (hommes et femmes) leaders/ Représentants des institutions / Equipe de CERAI-AMAD Théorie du Changement	17:00 Breune GIEs Groupes de femmes (Breune et PK11)
8	20/7/2019	D	<u>Voyage Rosso-Nouakchott 3,5 h</u>	Travail de synthèse

9	21/7/2019	L	Nouakchott 10:00 AECID (Lierni Galdós) 11:20 Médecins du Monde (Amparo Fernández) 12:30 Medicus Mundi (María J. Martín Pérez)	14:00 FAO 17:00 Debriefing avec Coordonnateur CERAI
10	22/7/2019	M		<u>Vol Nouakchott-Madrid</u>

10.2. Projets exécutés par CERAI en Mauritanie

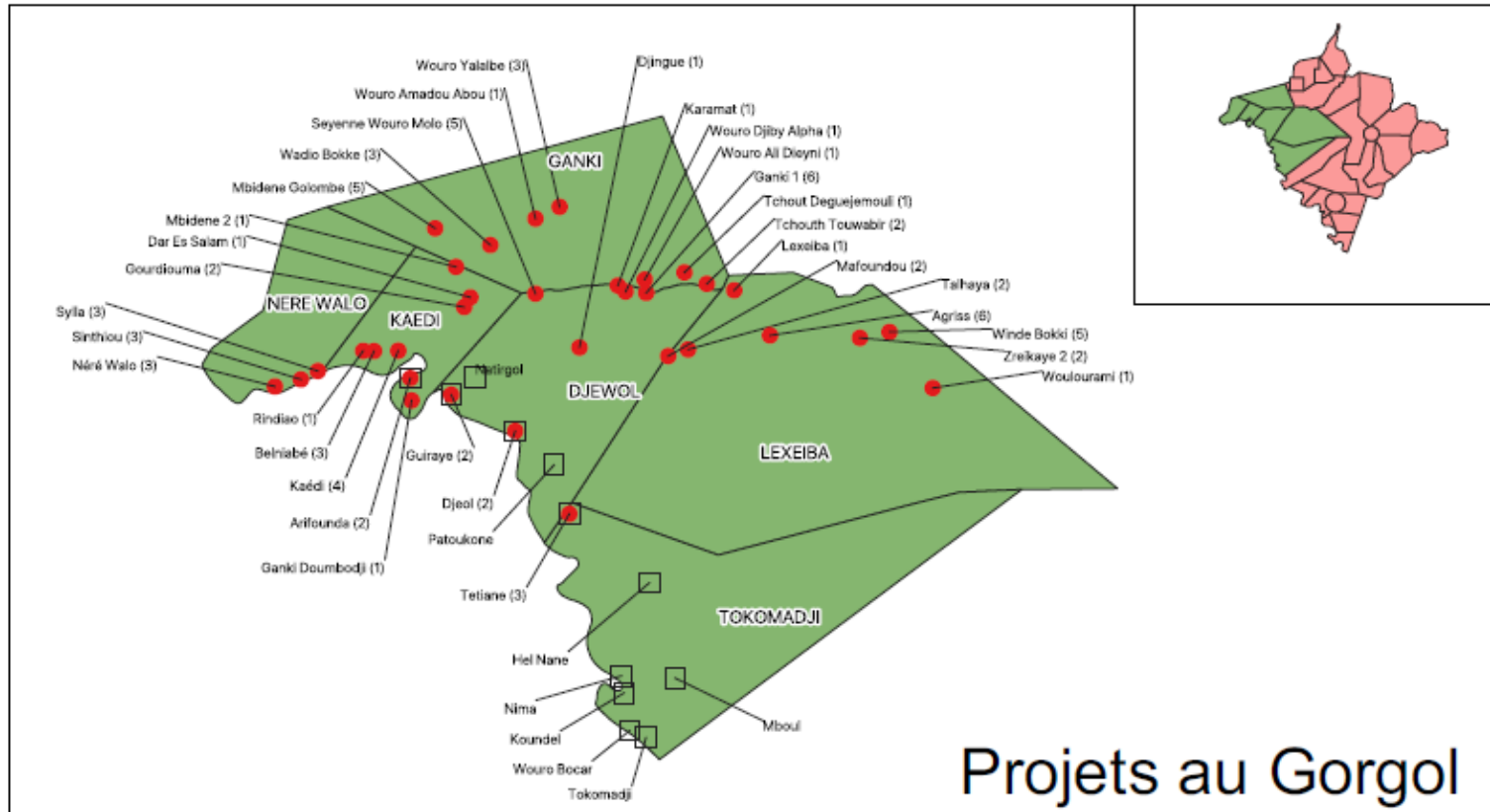
N°	CODE PROJET CERAI	CODE	ANNÉE Convocatoire	Début	Titre	Bailleur	Durée	Phase	Département	Montant total	Financement Bailleur
1	02-85	09-PR2-758	2009	01-03-10	<i>Mejora de la seguridad alimentaria en la región de Trarza, de 88 pequeños productores agrícolas y sus familias en el valle del río Senegal, Mauritania”.</i>	AECID	24	Evalué et justifié	Trarza	491.170 €	387.310 €
2	02-95	10-PR1-327	2010	19-11-10	<i>Proyecto piloto de mejora de la Seguridad Alimentaria de 199 pequeños ganaderos en las comunas Ganki, Kaedi y Lexeiba (Gorgol)</i>	AECID	24	Evalué et justifié	Gorgol	494.198 €	386.768 €
3	12-55	11-PR1-0412	2011	30-09-11	<i>Refuerzo del ejercicio del derecho a la alimentación de 160 pequeños agricultores de Trarza</i>	AECID	24	Evalué et justifié	Trarza	453.779 €	360.257 €
4	12-61	2012 1089854	2012	03-08-13	<i>Refuerzo de las capacidades agroecológicas de los campesinos y de 5 escuelas de primaria de 4 comunas de la región de Trarza.</i>	Ayto Zaragoza	12	Justifié	Trarza	124.182 €	105.027 €
5	12-66	12-PR1-535	2012	28-05-13	<i>Mejora del acceso y disponibilidad de cultivos forrajeros y de subsistencia y de carne y leche en Gorgol (Fase II).</i>	AECID	24	Evalué et justifié	Gorgol	300.000 €	300.000 €
6	12-76	13-PR1-0351	2013	01-06-14	<i>Refuerzo de la resiliencia hortícola de organizaciones campesinas de Trarza y administraciones públicas.</i>	AECID	18	Justifié	Trarza	200.000 €	203.458 €

N°	CODE PROJET CERAI	CODE	ANNÉE Convocatoire	Début	Titre	Bailleur	Durée	Phase	Départament	Montant total	Financeme nt Bailleur
7	12-73	2013-0756647	2013	11-01-14	<i>Experiencia de la sección de promoción y práctica de la horto-fruticultura agroecológica en el Valle del Río Senegal, Mauritania.</i>	Ayto Zaragoza	12	Justifié	Trarza	119.441 €	101.302 €
8	12-82	2014/PRYC/007279	2014	06-01-15	<i>Refuerzo de la resiliencia a través de la dinamización y diversificación agroecológica de cultivos en Gorgol, Mauritania.</i>	AECID	24	Justifié	Gorgol	258.066 €	225.793 €
9	12-85	1204876/2014	2014	06-04-15	<i>Reforzar las capacidades agroecológicas para mejorar la resiliencia agropecuaria familiar y comunitaria en 3 comunas de Gorgol, Mauritania</i>	Ayto Zaragoza	12	Justifié	Gorgol	123.940 €	105.289 €
10	12-81	FA14-00020	2014	02-01-15	<i>Refuerzo del sector productivo hortícola mediante la formación integral de agricultores, agentes de desarrollo y organizaciones campesinas en la Región de Trarza, Mauritania.</i>	Caixa	24	Justifié, audité et évalué	Trarza	166.105 €	132.900 €
11	12-91	2015-0737376	2015	24-12-15	<i>Práctica y difusión de la horto-fruticultura agroecológica en fincas familiares y comunidades de 4 Comunas de la región de Trarza, Mauritania.</i>	Ayto Zaragoza	12	Justifié	Trarza	141.016 €	119.648 €
12	12/92	2015-0737327	2015	24/12/15	<i>Fomento de la enseñanza de la agroecología en las escuelas de capacitación agraria del Valle del Río Senegal (Mauritania).</i>	Ayto Zaragoza	18	Justifié		141.016 €	119.648 €
13	15-03	2016-09288832	2016	14-03-17	<i>Apoyo al papel de los productores agropecuarios familiares en 5 organizaciones del sector lácteo local de 4 comunas del Dpto de Kaédi, Gorgol.</i>	Ayto Zaragoza	12	Justifié	Gorgol	90.685 €	76.872 €

Nº	CODE PROJET CERAI	CODE	ANNÉE Convocatoire	Début	Titre	Bailleur	Durée	Phase	Département	Montant total	Financeme nt Bailleur
14	15-02	16-PR1-1944	2016	28/2/17	<i>Dinamización del sector hortícola familiar resiliente en 4 Comunas de Trarza (Mauritania)</i>	AECID	24	Préparation rapport final	Trarza	402.814 €	368.208 €
15	15-06	2017 0786128	2017	3/1/2018	<i>Mejora de la sostenibilidad de los sistemas hortícolas vulnerables en 4 comunas de Trarza, Mauritania</i>	Ayto Zaragoza	18	En exécution	Trarza	155.211 €	130.554 €
16	15-07	2017/PRYC/00354	2017	05-09-18	<i>Promoción del desarrollo agropecuario diversificado, inclusivo y sostenible en las Comunas de Tokomadji y Djewol de la Región de Gorgol, Mauritania</i>	AECID	24	Préparation rapport final	Gorgol	413.846 €	375.821 €
17	43257	T05-EUTF-SAH-MR-05	2017		<i>Asesoramiento especializado en agricultura para la AECID, en relación con el proyecto: "Promoción del empleo y mejora de las condiciones de vida de los pescadores artesanales costeros, jóvenes y mujeres en las zonas cercanas a los espacios naturales protegidos del norte de Mauritania"</i>	AECID	6	Justifié		13.310 €	13.310 €
18	02_70	SOLPCD/2018/0051	2018	22/07/2019	<i>Promoción del desarrollo agro-ganadero sostenible, inclusivo y participativo en 5 comunas de Gorgol, Mauritania.</i>	GVAL	24	En exécution	Gorgol	420.743 €	326.914 €
19	15/11	2018/974597	2018	03-11-19	<i>Mejora de las capacidades técnicas y organizativas de las personas y colectivos que promueven la soberanía alimentaria en Trarza, Mauritania</i>	Ayto Zaragoza	12	En exécution	Trarza	76.665 €	63.733 €
20	06-14		2018		<i>Estudio de modelo de minilechería en el centro y este de Mauritania proyecto PAPACEM</i>	CSA				8.283 €	8.283 €

N°	CODE PROJET CERAI	CODE	ANNÉE Convocatoire	Début	Titre	Bailleur	Durée	Phase	Département	Montant total	Financement Bailleur
21			2018		<i>Apoyo a AMAD en la ejecución de la maitrise d'ouvrage déléguée relative à l'exécution de quatre mini laiteries du PAPACEM dans le cadre du projet «Amélioration de la Production Agricole dans le Centre-Est Mauritanien»</i>			En exécution		3.208 €	3.208 €
22		2019/PRYC/000206	2019	01-02-20	<i>Mejorado el acceso y disponibilidad de alimentos producidos de manera sostenible y familiar en 4 pueblos de Trarza, Mauritania</i>	AECID	24	Approuvé, pas commencé	Trarza	476.684 €	449.571 €
23			2019	01-02-20	<i>Sensibilizada la población local de 20 comunidades de Trarza, Mauritania, sobre los derechos de la mujer rural y su rol en la soberanía alimentaria.</i>	DPZ	8	En attente de résolution	Trarza	31.396 €	25.000 €
24			2019	01-02-20	<i>Apoyada la organización del sector lácteo local a través del alimento para el ganado en el Dpto. de Kaédi (Mauritania)</i>	Ayto Zaragoza	12	En attente de résolution	Gorgol	157.876 €	134.190

10.3. Localisation des interventions de CERAI au Gorgol (2010-2019)



- ☐ Gorgol VII
- Anciens projets



II. PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE CERAI EN MAURITANIE 2020-2024

1. Introduction

Le travail de CERAI repose sur le paradigme du développement rural durable, qui vise un développement écologiquement rationnel, économiquement viable, socialement équitable et adapté à la culture.

Conformément à ce paradigme du développement rural durable, CERAI s'engage à promouvoir **l'approche territoriale de la souveraineté alimentaire et de l'agroécologie**. La gouvernance du territoire doit être liée au droit de décider du modèle alimentaire (modèle de production agricole, agrégation de valeur et commercialisation équitable et durable), adaptée aux modèles socioculturels locaux.

CERAI a établi un Plan Stratégique pour l'ensemble de l'organisation et ses interventions, pour la période 2019-2024, à partir d'une analyse participative du milieu et de l'organisation. Le Plan Stratégique de CERAI pour la Mauritanie s'encadre dans ce Plan Stratégique Global, pour une durée de 5 ans, 2020-2024

2. Plan Stratégique de CERAI 2019-2024

La Stratégie de CERAI en Mauritanie pour la période 2020-2024 s'aligne sur les Objectifs et les Lignes stratégiques de CERAI pour la période 2019-2024¹² que nous rappelons ci-dessous.

OS1 Soutenir et promouvoir les transitions agroécologiques et de développement rural à base paysanne

LE 1.1 Renforcer les capacités de la paysannerie et de ses organisations pour assurer un environnement rural vivant.

LE 1.2. Promouvoir des marchés locaux basés sur l'agroécologie, la consommation responsable et l'économie sociale et solidaire.

OS.2 Promouvoir et défendre un modèle agroalimentaire juste et durable par le biais de la défense des intérêts sociaux et politiques des citoyens

LE 2.1. Renforcer notre réseau et la consolidation de partenariats.

LE 2.2. Cadres juridiques et politiques permettant d'avancer vers des systèmes alimentaires durables et équitables et des environnements ruraux.

LE 2.3. Promouvoir une citoyenneté critique et consciente avec un environnement alimentaire et rural durable.

LE.2.4. Communiquer et diffuser les problèmes liés à la paysannerie, à l'environnement rural et aux systèmes agroalimentaires.

¹² La Stratégie de CERAI en Mauritanie pour la période 2020-2024 est accessible sur https://cerai.org/wordpress/wp-content/uploads/2019/11/PLAN-ESTRAT%C3%89GICO-CERAI_-2019-2024.pdf

OS.3 Générer des connaissances et de l'innovation à partir de nos actions et de notre coopération avec d'autres entités

LE 3.1. Améliorer les processus de gestion et de capitalisation des connaissances de l'Organisation.

LE 3.2. Promouvoir la formation, l'échange d'expériences et de connaissances, la recherche et l'innovation dans les domaines de l'agroécologie et du développement rural durable.

OS.4 Être une organisation qui inspire et attire, basée sur la transparence et la participation, et qui place les gens au centre du projet

L.E.4.1. La gestion des ressources techniques, financières et personnelles sera assurée de manière efficace, transparente et cohérente.

L.E.4.2. Harmoniser, diversifier et augmenter les ressources pour consolider l'autonomie de l'organisation.

L.E.4.3. Renforcer le projet associatif pour promouvoir la participation, la collaboration et la satisfaction des membres, des volontaires et des collaborateurs.

LE.4.4. Consolider une équipe professionnelle équilibrée, engagée dans la mission du CERAI et se sentant épanouie.

LE.4.5. Renforcer l'organisation en tant qu'espace pour vivre ensemble et exercer les droits des personnes.

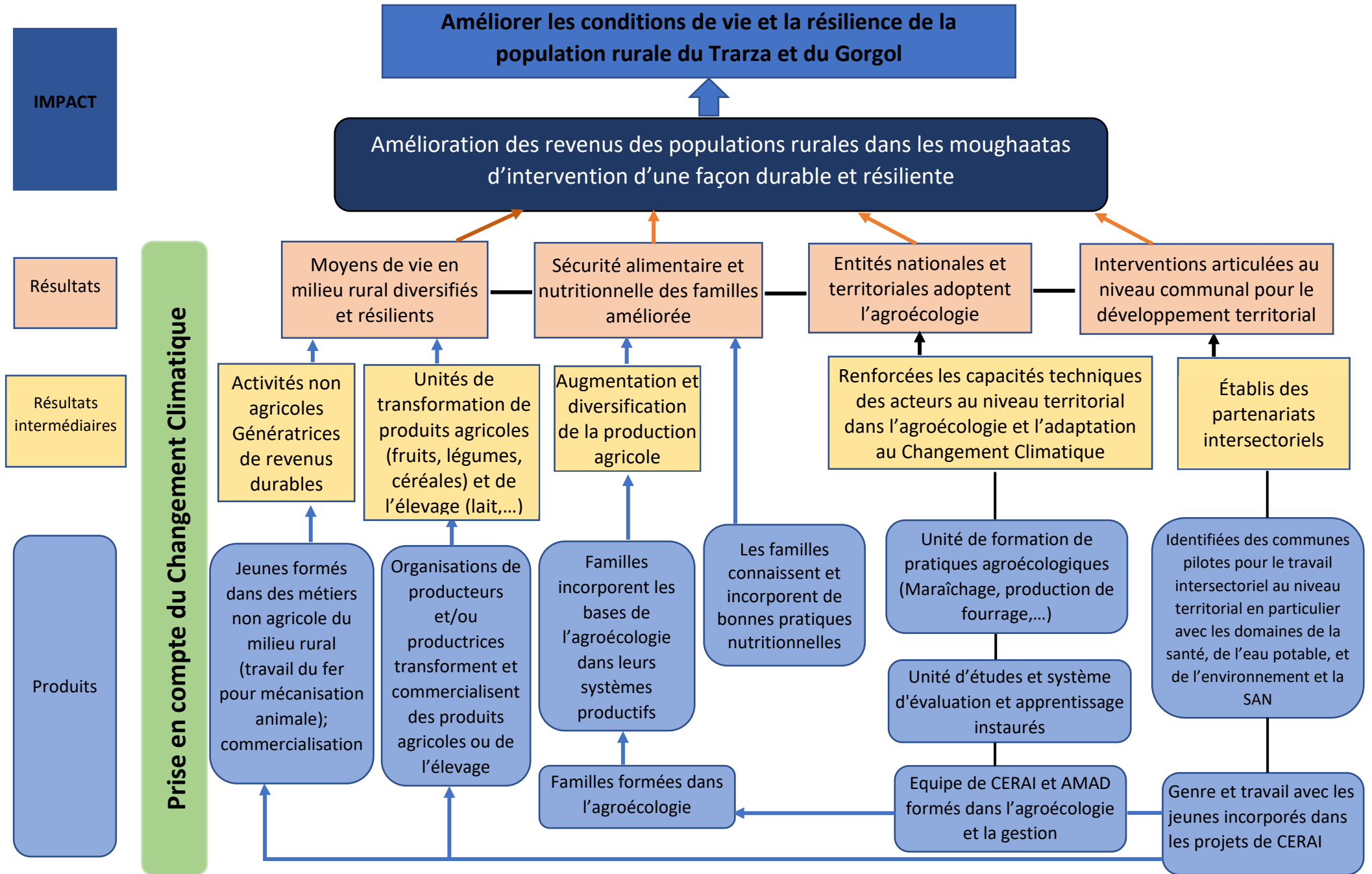
3. Priorités des populations paysannes de la vallée du fleuve Sénégal pour le développement durable et inclusif

Les principales priorités identifiées lors des entretiens et visites de terrains avec les populations paysannes des zones géographiques ciblées par CERAI en Mauritanie ont certains points communs pour les deux willayas et quelques caractéristiques différenciées.

La principale priorité commune, au niveau familial, aux deux zones d'intervention prioritaires est **d'assurer leurs moyens de vie durant toute l'année**. Et pour cela, les paysans identifient certaines priorités (en dehors de la santé et l'éducation):

- Assurer une production agricole de base pour l'alimentation, variant selon les caractéristiques agroécologiques et la disponibilité de parcelles irriguées, de dialo ou de diéri : le riz, le mil, le niébé.
- Compter avec quelques têtes de bétail : bovins ou ovins, qui constitueraient un mode d'épargne pour des situations critiques ou inattendues (maladie, soudure prolongée, fêtes).
- Compter avec des activités complémentaires génératrices de revenus. Ceci est particulièrement relevé par les femmes, et elles ne doivent pas nécessairement être dépendantes de leurs produits agricoles ou de l'élevage.
- Compter avec un jardin horticole pour diminuer les dépenses du marché.
- Renforcer leurs connaissances productives, mais aussi dans les domaines de la nutrition, l'hygiène, les droits, etc.

4. Théorie du Changement



5. Stratégie de CERAI en Mauritanie

5.1. Vision

Nous voulons un monde rural vivant dans lequel le droit des peuples de choisir leur système alimentaire et leurs systèmes de production de manière équitable et durable soit garanti.¹³

5.2. Objectifs

La stratégie de CERAI en Mauritanie se compose de quatre objectifs, qui visent d'une part le développement rural inclusive et équitable, et l'amélioration des conditions de vie des paysans, tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles, et d'autre part le renforcement de la société civile, en commençant par les équipes composant CERAI et ses partenaires.

Les quatre objectifs spécifiques de la Stratégie sont :

OS1 Soutenir et promouvoir les transitions agroécologiques et de développement rural à base paysanne.

OS.2 Promouvoir et défendre un modèle agroalimentaire juste et durable par le biais de la défense des intérêts sociaux et politiques des citoyens.

OS.3 Générer des connaissances et de l'innovation à partir de nos actions et de notre coopération avec d'autres entités.

OS.4. Renforcement de la gestion et des capacités des ressources humaines de CERAI et de ses partenaires en Mauritanie.

5.3. Lignes et priorités sectorielles et stratégiques

OS1 Soutenir et promouvoir les transitions agroécologiques et de développement rural à base paysanne

LS1.1. Renforcer les capacités techniques des exploitants familiaux, ruraux et périurbains à travers l'apprentissage Paysan à Paysan.

- Renforcement des savoirs-faire ;
- Améliorer les moyens de production agroécologique ;
- Introduction de technologies appropriées ;

en particulier dans les filières lait, fourrages, maraîchage et riz.

LS1.2. Appuyer les activités génératrices de revenus en milieu rural, inclusives, équitables et durables.

LS 1.3. Soutien aux organisations paysannes dans la gestion et structuration organisationnelle (GIE, organisation d'éleveurs, coopératives/ Union de coopérative)

LS1.4. Promouvoir des marchés locaux et sensibles à l'agroécologie

- Promouvoir la participation dans les marchés hebdomadaires traditionnels locaux
- Foires paysannes

¹³ Cette vision est reprise du Plan Stratégique de CERAI 2019-2024, et est valable pour l'ensemble des pays où CERAI est présent

LS1.5. Promouvoir les échanges équitables entre producteurs et commercialisateurs (en gros et au détail), en essayant d'impliquer les jeunes dans la commercialisation des produits de l'agriculture familiale

OS.2 Promouvoir et défendre un modèle agroalimentaire juste et durable par le biais de la défense des intérêts sociaux et politiques des citoyens

LS 2.1. Intégrer les réseaux de la société civile dans les domaines du genre, de la jeunesse, et les groupes et plateformes sectorielles du secteur rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

LS 2.2. Défendre le droit à l'alimentation et à la nutrition

LS.2.3. Créer de nouveaux partenariats (MASEF, Organisations de base, ONGs) ayant des missions complémentaires à celles de CERAI

LS 2.4. Visibiliser le partenariat CERAI-AMAD

LS 2.5. Travailler pour le contrôle sanitaire des produits, en particulier des produits transformés avec lesquels CERAI travaille (lait, légumes transformés, etc.)

LS 2.6. Promouvoir une citoyenneté critique et consciente en milieu rural à travers la sensibilisation des agriculteurs, pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.

- Sensibilisation sur les conséquences d'une mauvaise gestion des phytosanitaires. Réalisation de ciné-forum
- Moyens de prévention et de sécurité dans l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires de synthèse

LS 2.7. Sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles et des moyens de production.

OS.3 Générer des connaissances et de l'innovation à partir de nos actions et de notre coopération avec d'autres entités

LS 3.1. Systématisation et diffusion des bonnes pratiques des projets CERAI dans les domaines de l'agroécologie et du développement durable.

LS 3.2. Prolonger le suivi des actions après la fin des projets pour mieux évaluer leurs impacts

LS 3.3. Créer une Unité de Formation et d'Études CERAI-AMAD.

LS 3.4. Diffusion à travers les nouvelles technologies d'information et communication (TIC) aux bénéficiaires des informations techniques et de commercialisation.

OS.4. Renforcement de la gestion et des capacités des ressources humaines de CERAI et de ses partenaires en Mauritanie

LS 4.1. Renforcer la capacité de communication entre CERAI et AMAD, et internement entre le personnel des deux sièges (Rosso et Kaédi, et avec Nouakchott).

- Utilisation de liste de communication (affaires généraux, thématiques : lait, maraîcher, ...)

- Réunion trimestrielle du personnel participant dans les projets CERAI (alternant Rosso et Kaédi)

LS 4.2. Renforcer l'aspect genre dans l'organisation et ses partenaires.

- Formation en approche de genre dans tout le cycle du projet
- Renforcer la participation des femmes dans les équipes de travail des projets de CERAI

LS.4.3- Renforcement des capacités du personnel de CERAI et de ses partenaires, en particulier dans le suivi, la collecte et l'analyse de donnée, et les études de viabilité et rentabilité).

L.S.4.4. La gestion des ressources techniques, financières et personnelles sera assurée de manière efficace, transparente et cohérente.

Dans le tableau suivant sont mis en relation les objectifs et lignes d'action de la Stratégie CERAI 2019-2024, la Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 de Mauritanie et les Objectifs de Développement Durable, avec la Stratégie CERAI Mauritanie.

Stratégie CERA 2019-2024	Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 Mauritanie	Stratégie CERA Mauritanie	ODD
<p>OS1 Soutenir et promouvoir les transitions agroécologiques et de développement rural à base paysanne</p> <p>LE 1.1 Renforcer les capacités de la paysannerie et de ses organisations pour assurer un milieu rural vivant.</p> <p>1.1.1. Développer les capacités des communautés rurales, ainsi que la reconnaissance et la préservation du patrimoine et des cultures locaux et autochtones.</p> <p>1.1.2. Promouvoir la gestion dynamique de la biodiversité et l'utilisation des cultures et des races de bétail indigènes.</p> <p>1.1.3. Soutenir la diversification et l'intégration des activités économiques dans les zones rurales avec une approche territoriale.</p> <p>1.1.4. Promouvoir la restauration, la conservation et l'amélioration des sols, des ressources en eau, de la biodiversité et du milieu marin.</p> <p>1.1.5. Promouvoir un accès équitable aux ressources naturelles et leur utilisation durable.</p> <p>1.1.6. Encourager la coopération entre les paysans et favoriser leur représentativité aux niveaux local, national et international.</p> <p>LE 1.2. Promouvoir des marchés locaux basés sur l'agroécologie, la consommation responsable et l'économie sociale et solidaire.</p> <p>1.2.1. Promouvoir la valorisation des produits agroécologiques et leur commercialisation en chaînes courtes.</p>	<p>Axe 1. Promotion de l'élevage</p> <p>OG1. Développement des filières animales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité</p> <p>1-Renforcer les capacités institutionnelles</p> <p>2-Améliorer et sécuriser l'alimentation des animaux</p> <p>3-Promouvoir et développer des filières de production dynamiques et porteuses (lait, viande rouge, peaux et cuirs, aviculture)</p> <p>4-Prévenir et gérer les effets néfastes des sécheresses</p> <p>5-Développer l'accès au crédit</p> <p>Axe 2. Promotion de l'agriculture</p> <p>OG2. Développement des filières végétales pour accroître les productions et renforcer la compétitivité</p> <p>1.Le maintien par le Gouvernement de sa politique de libéralisation</p> <p>2.Le développement de filières porteuses de croissance, génératrices d'emplois permanents et de revenus incitatifs</p> <p>3.L'intégration du secteur rural au marché national et international.</p>	<p>OS1 Soutenir et promouvoir les transitions agroécologiques et de développement rural à base paysanne</p> <p>LS1.1. Renforcer les capacités techniques des exploitants familiaux, ruraux et périurbains à travers l'apprentissage Paysan à Paysan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des savoirs-faire - Améliorer les moyens de production agroécologique et les équipements – infrastructures de base - Introduction de technologies appropriées <p>en particulier dans les filières lait, fourrages, maraîchage et riz.</p> <p>LS1.2. Appuyer les activités génératrices de revenus en milieu rural, inclusives, équitables et durables.</p> <p>LS 1.3. Soutien aux organisations paysannes dans la gestion et structuration organisationnelle (GIE, organisation d'éleveurs, coopératives/ Union de coopérative-GIE)</p> <p>LS1.4. Promouvoir des marchés locaux et sensibles à l'agroécologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la participation dans les marchés hebdomadaires traditionnels locaux - Foires paysannes 	<p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p> <p>2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.</p> <p>2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des</p>

Stratégie CERAI 2019-2024	Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 Mauritanie	Stratégie CERAI Mauritanie	ODD
<p>1.2.2. Promouvoir des économies rurales fondées sur les principes de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>1.2.4. Dynamiser la transition vers des systèmes alimentaires et productifs territoriaux et circulaires.</p>	<p>4.L'application d'innovations technologiques performantes et adaptées pour l'intensification et la diversification de la production agricole, tout en restant respectueuses de l'environnement.</p> <p>5.Le développement intégré et participatif.</p>	<p>LS1.5. Promouvoir les échanges équitables entre producteurs et commercialisateurs (en gros et au détail), en essayant d'impliquer les jeunes dans la commercialisation des produits de l'agriculture familiale</p>	<p>ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale</p>
<p>OS.2 Promouvoir et défendre un modèle agroalimentaire juste et durable par le biais de la défense des intérêts sociaux et politiques des citoyens</p> <p>LE 2.1. Renforcer notre réseau et la consolidation de partenariats.</p> <p>2.1.1. Renforcer notre contribution aux réseaux et alliances dans les territoires où nous travaillons</p> <p>2.1.2. Consolider et établir des alliances stratégiques dans les territoires où nous travaillons.</p> <p>LE 2.2: cadres juridiques et politiques permettant d'avancer vers des systèmes alimentaires durables et équitables et des environnements ruraux.</p> <p>2.2.1. Influencer les institutions publiques pour promouvoir des politiques et des lois qui favorisent des systèmes alimentaires durables et équitables et des environnements ruraux.</p> <p>2.2.2. Promouvoir des espaces de participation sociale pour soutenir les politiques en faveur de systèmes alimentaires durables et équitables.</p>	<p>Axe 3. Développement local</p> <p>OG3.Appui renforcé au développement local pour passer de l'agriculture de subsistance à des productions animales et végétales compétitives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la décentralisation et développement des Plan Communaux - Développer l'emploi des jeunes - Développer l'emploi des femmes <p>Axe4. Maitrise de la gestion des ressources naturelles</p> <p>OG4. Gestion rationnelle et participative des ressources naturelles pour un développement durable des filières animales et végétales</p> <p>-Maîtrise des ressources vitales du développement de l'agriculture et de l'élevage que sont l'eau et les pâturages.</p>	<p>OS.2 Promouvoir et défendre un modèle agroalimentaire juste et durable par le biais de la défense des intérêts sociaux et politiques des citoyens</p> <p>LS 2.1. Intégrer les réseaux de la société civile dans les domaines du genre, de la jeunesse, et les groupes et plateformes sectorielles du secteur rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>LS 2.2. Défendre le droit à l'alimentation et à la nutrition</p> <p>LS.2.3. Créer de nouveaux partenariats (MASEF, Organisations de base, ONGs) ayant des missions complémentaires à celles de CERAI</p> <p>LS 2.4. Visibiliser le partenariat CERAI-AMAD</p> <p>LS 2.5. Travailler pour le contrôle sanitaire des produits, en particulier des produits transformés avec lesquels CERAI travaille (lait, légumes transformés, etc.)</p>	<p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p> <p>5.a. Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne</p> <p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p> <p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles</p> <p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de</p>

Stratégie CERAI 2019-2024	Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 Mauritanie	Stratégie CERAI Mauritanie	ODD
<p>LE 2.3: Promouvoir une citoyenneté critique et consciente avec un environnement alimentaire et rural durable.</p> <p>2.3.1. Promouvoir des habitudes de consommation durables et saines parmi les citoyens.</p> <p>LE.2.4: Communiquer et diffuser les problèmes liés à la paysannerie, à l'environnement rural et aux systèmes agroalimentaires.</p> <p>2.4.1. Réaliser et diffuser des études et des diagnostics sur la situation de la paysannerie, de l'environnement rural et des systèmes agroalimentaires.</p> <p>2.4.2. Renforcer la diffusion et la communication de nos actions.</p>	<p>-Prévention des changements climatiques et de leurs conséquences, notamment sur l'usage des ressources hydriques, particulièrement le fleuve Sénégal.</p> <p>- Le développement des filières agricoles (élevage, agriculture) implique l'amélioration de l'accessibilité physique aux ressources naturelles et l'utilisation plus efficiente de celles-ci.</p> <p>Axe 5. Adaptation du cadre juridique et institutionnel</p> <p>OG5. Bonne gouvernance et responsabilité des acteurs</p> <p>1 -Le secteur agricole est doté des textes législatifs et réglementaires nécessaires pour son développement.</p> <p>2 -Les approches et les principes retenus dans la stratégie sont codifiés et intégrés dans l'ordre juridique interne</p> <p>3-Un dispositif opérationnel sera mis en place au niveau du MDR pour prendre en charge l'exécution et le suivi des activités prévues dans le cadre de la stratégie</p>	<p>LS 2.6. Promouvoir une citoyenneté critique et consciente en milieu rural à travers la sensibilisation des agriculteurs, pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les conséquences d'une mauvaise gestion des phytosanitaires. Réalisation de ciné-forum - Moyens de prévention et de sécurité dans l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires de synthèse <p>LS 2.7. Sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles et des moyens de production.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol - Eau et irrigation - Pâturages - Forêt - arbres - Semences 	<p>déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte</p> <p>12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p>
<p>OS.3 Générer des connaissances et de l'innovation à partir de nos actions et de notre coopération avec d'autres entités</p>		<p>OS.3 Générer des connaissances et de l'innovation à partir de nos actions et de notre coopération avec d'autres entités</p>	<p>ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables</p> <p>12.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et</p>

Stratégie CERAI 2019-2024	Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 Mauritanie	Stratégie CERAI Mauritanie	ODD
<p>LE 3.1. Améliorer les processus de gestion et de capitalisation des connaissances de l'Organisation.</p> <p>3.1.1. Développer un système d'évaluation et d'apprentissage adapté à notre organisation.</p> <p>3.1.2. Promouvoir le travail du CERAI en tant que centre d'études et de recherche.</p> <p>LE 3.2 Promouvoir la formation, l'échange d'expériences et de connaissances, la recherche et l'innovation dans les domaines de l'agroécologie et du développement rural durable.</p> <p>3.2.1. Promouvoir les innovations techniques et sociales par la recherche-action participative.</p> <p>3.2.2. Promouvoir la formation, la formation et les échanges techniques.</p>		<p>LS 3.1. Prolonger le suivi des actions après la fin des projets pour mieux évaluer leurs impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier un suivi deux fois par an des actions dans les villages d'intervention passées <p>LS 3.2. Systématisation des bonnes pratiques dans les projets CERAI</p> <p>LS 3.3. Créer une Unité de Formation et Études CERAI-AMAD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Normaliser les indicateurs de suivi dans l'ensemble des projets - Etablir un plan de formation pour l'équipe interne et pour les partenaires - Réaliser des études spécialisées dans les domaines thématiques de CERAI <p>LS 3.4. Diffusion à travers les nouvelles technologies des informations techniques et de commercialisation, aux bénéficiaires</p>	<p>technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.</p> <p>ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.</p> <p>17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.</p> <p>17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.</p>
<p>OS.4 Être une organisation qui inspire et attire, basée sur la transparence et la participation, et qui place les gens au centre du projet</p> <p>L.E.4.1 La gestion des ressources techniques, financières et personnelles sera assurée de manière efficace, transparente et cohérente.</p>		<p>OS4. Renforcement de la gestion et des capacités des ressources humaines de CERAI et de ses partenaires en Mauritanie</p> <p>LS 4.1. Renforcer la capacité de communication entre CERAI et AMAD, et internement entre le personnel des deux sièges (Rosso et Kaédi, et avec Nouakchott).</p>	<p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.</p> <p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p>

Stratégie CERAI 2019-2024	Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 Mauritanie	Stratégie CERAI Mauritanie	ODD
<p>4.1.1. Adapter la structure organisationnelle au niveau fonctionnel et territorial.</p> <p>4.1.2. Améliorer les processus de gestion interne pour être plus efficace et conforme à nos principes éthiques.</p> <p>4.1.3. Mettre en place des systèmes de contrôle de la qualité favorisant la gestion, la transparence et la bonne gouvernance de l'organisation.</p> <p>L.E.4.2 Harmoniser, diversifier et augmenter les ressources pour consolider l'autonomie de l'organisation.</p> <p>4.2.2. Consolider, développer et diversifier les financements publics et privés liés à nos initiatives.</p> <p>4.2.3. Développer et diversifier ses propres services développés par CERAI.</p> <p>L.E.4.3 Renforcer le projet associatif pour promouvoir la participation, la collaboration et la satisfaction des membres, des volontaires et des collaborateurs.</p> <p>4.3.1. Améliorer le modèle organisationnel pour renforcer la coordination entre les personnes, les délégations et les territoires.</p> <p>4.3.2. Optimiser les outils de gestion, de communication et de participation pour la mise en réseau.</p> <p>4.3.3. Encourager la participation des membres et des collaborateurs à la vie de l'organisation.</p> <p>LE.4.4 Consolider une équipe professionnelle équilibrée, engagée dans la mission du CERAI et se sentant épanouie.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de liste de communication (affaires généraux, thématiques : lait, maraîcher, ...) - Réunion trimestrielle du personnel participant dans les projets CERAI (alternant Rosso et Kaédi) <p>LS 4.2. Renforcer l'aspect genre dans l'organisation et ses partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en approche de genre dans tout le cycle du projet - Renforcer la participation des femmes dans les équipes de travail des projets de CERAI <p>LS 4.3. Renforcement des capacités du personnel de CERAI et de ses partenaires d'exécution, en particulier dans le suivi, la collecte et l'analyse de donnée, et les études de viabilité et rentabilité).</p> <p>LS 4.4. Consolider, diversifier et augmenter les ressources de financement pour les interventions de CERAI en Mauritanie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider la coopération avec AECID, Zaragoza et Comunidad Valenciana. - Améliorer la coopération avec les institutions publiques mauritaniennes (MDR, SONADER, MASEF, CNDARA) 	<p>5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.</p>

Stratégie CERAI 2019-2024	Stratégie de Développement du Secteur Rural horizon 2025 Mauritanie	Stratégie CERAI Mauritanie	ODD
<p>4.4.1. Améliorer les conditions de travail de l'équipe humaine.</p> <p>4.4.2. Améliorer la formation de l'équipe humaine pour le perfectionnement professionnel.</p> <p>4.4.3. Renforcer la coopération interne et la collaboration entre les départements, les régions et les délégations.</p> <p>LE.4.5 Renforcer l'organisation en tant qu'espace pour vivre ensemble et exercer les droits des personnes.</p> <p>4.5.1. Promouvoir l'équité dans le fonctionnement organisationnel et la réconciliation personnelle et familiale.</p> <p>4.5.2. Renforcer l'approche genre et équité dans toutes les sphères de la vie organisationnelle et de notre pratique.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier les bailleurs avec UE, FAO, OIM 	
<p>Axes transversaux :</p>		<p>Équité de Genre</p> <p>Gestion durable des ressources naturelles et changement climatique</p> <p>Gestion participative</p>	

6. Alliances stratégiques

AMAD reste le partenaire privilégié de CERAI en Mauritanie, dans les domaines de l'agroécologie, l'élevage semi-intensif et la transformation des produits agroalimentaires.

CERAI continuera à renforcer ses échanges avec le Ministère du Développement Rural, et en particulier avec ses délégations au Trarza et au Gorgol, et avec les institutions autonomes du Ministère, comme la SONADER ou le CNDARA

CERAI élargira ses alliances avec des institutions publiques qui travaillent en milieu rural dont le MASEF, qui collabore avec plusieurs organisations, en particulier, dans les renforcements des capacités des femmes et la sensibilisation sur le genre, la nutrition et l'hygiène.

CERAI essaiera de trouver des modèles de collaboration avec des institutions intervenant dans le secteur agricole et de la sécurité alimentaire, qui puisse compléter leur action en faveur des petits agriculteurs dans le domaine agroécologique, en particulier des acteurs internationaux sectoriels comme la FAO ou le FIDA. Aussi des actions d'appui aux jeunes et aux femmes peuvent être explorées avec d'autres agences comme ONU femme, le PNUD ou l'OIT.

CERAI continuera d'identifier des organisations de la société civile travaillant dans le développement rural et dont leur vision du développement porte des points communs avec ceux de CERAI, et des organisations de producteurs, de jeunes ou de femmes.

Tout en consolidant la relation avec les bailleurs actuels, AECID, Ayuntamiento de Zaragoza, Diputación Provincial de Zaragoza, Comunidad Autónoma de Valencia, CERAI essaiera d'élargir son portfolio avec d'autres bailleurs comme l'Union Européenne, si nécessaire à travers d'alliance multisectorielle.

7. Système de suivi et d'évaluation comprenant des objectifs et des indicateurs

Les deux premiers objectifs visent le développement rural des zones prioritaires d'intervention de CERAI en Mauritanie selon les principes agroécologiques et de coopération de CERAI. Les objectifs stratégiques 3 et 4 visent essentiellement le développement des capacités techniques de CERAI en Mauritanie, ses équipes et les équipes de ses partenaires, publics ou privés, d'exécution ou de plaidoyer.

Les indicateurs sont basés sur les indicateurs de développement et de résultats habituellement utilisés par CERAI, ainsi que sur les indicateurs des ODD, et du PNDA de Mauritanie.

Stratégie de CERAI en Mauritanie et ses indicateurs

Stratégie CERAI Mauritanie	Indicateurs	CIBLE 2024
<p>OS1 Soutenir et promouvoir les transitions agroécologiques et de développement rural à base paysanne</p>	<p>Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances pour la transition agroécologique et le développement rural en faveur des populations vulnérables des zones d'intervention de CERAI en Mauritanie.</p> <p>Nombre de villages avec au moins 15 familles adoptant des pratiques agroécologiques dans leurs exploitations agricoles dans les zones prioritaires.</p>	<p>Au moins 350.000 €/an d'ici 2024</p> <p>Au moins 20 villages avec plus de 15 familles</p>
<p>LS1.1. Renforcer les capacités techniques des exploitants familiaux, ruraux et périurbains.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des savoirs-faire - Améliorer les moyens de production agroécologique <p>en particulier dans les filières lait, fourrages, maraîchage et riz.</p>	<p>Nombre d'exploitations familiales ou coopératives utilisant des techniques de production en transition à l'agroécologie (données désagrégées par sexe du Chef de ménage et type de culture).</p> <p>Superficie (ha) cultivée en transition à l'agroécologie (désagrégée par type de culture).</p> <p>Rendements/ha des principales cultures maraîchères et céréalières.</p> <p>Nombre de banques de semences et de plantes, et</p> <p>Nombre de ressources génétiques locales et/ ouverte y comprises.</p>	<p>400 familles</p> <p>25 coopératives de femmes</p> <p>8 coop. d'hommes</p> <p>Surface en transition à l'agroécologie :</p> <p>300 ha maraîchères avec diversification</p> <p>100 ha fourrage</p> <p>300 ha céréales</p> <p>Rendements des exploitations familiales ou coopératives des bénéficiaires augmentent d'au moins 20% sur ligne de base</p> <p>2 banques en fonctionnement en 2024</p> <p>Au moins 8 espèces/ banque</p>

Stratégie CERAI Mauritanie	Indicateurs	CIBLE 2024
	<p>Nombre de multiplicateurs de semences encadrés par CERAI.</p> <p>Pépinière de plants fruitiers installée</p>	<p>Au moins 10 multiplicateurs de semences actifs en 2024.</p> <p>1 pépinière de plants fruitiers.</p>
<p>LS1.2. Appuyer les activités génératrices de revenus en milieu rural, inclusives, équitables et durables.</p>	<p>Nombre d'AGR promus ou appuyés par les projets de CERAI actives en 2024</p> <p>Bénéfice (ou revenu) annuel par participant/e obtenus dans les AGR actives</p> <p>Nombre de bénéficiaires des projets de CERAI qui participent aux AGR (désagrégées par sexe des participants et village)</p>	<p>10 AGR actives en 2024</p> <p>Au moins 250 €/ an par participant dans l'AGR</p>
<p>LS 1.3. Soutien aux organisations paysannes dans la gestion et structuration organisationnelle (GIE, organisation d'éleveurs, coopératives/ Union de coopérative)</p>	<p>Nombre d'organisations qui mettent en œuvre une gestion efficace et transparente (avec tenue d'assemblée générale, livre de compte, élections selon les statuts).</p> <p>Nombre d'organisation avec des statuts et des règlements internes actualisés, et ouverts à la participation des femmes.</p> <p>Nombre de personnes participants aux assemblées (désagrégées par sexe et Âge)</p>	<p>25 organisations</p> <p>25 organisations</p> <p>70% des membres de chaque organisation</p>
<p>LS1.4. Promouvoir des marchés locaux et sensibles à l'agroécologie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés hebdomadaires - Foires paysannes 	<p>Nombre de foires paysannes sur les principes agroécologiques organisées dans le cadre des projets</p> <p>Nombre de participations dans les marchés locaux hebdomadaires encadrées par les projets</p>	<p>4 foires paysannes</p> <p>4 participations annuelles dans au moins 4 marchés différents</p>
<p>LS1.5. Promouvoir les échanges équitables entre producteurs et commercialisateurs (en gros et au détail), en essayant d'impliquer les jeunes et les femmes dans la commercialisation des produits de l'agriculture familiale</p>	<p>Nombre d'initiatives de commercialisation mises en place et actives en 2024 dans le cadre des projets</p> <p>Degré de satisfaction des producteurs avec la commercialisation de ses produits</p>	<p>6 initiatives commerciales</p> <p>Degré satisfaisant</p> <p>Au moins 50% des jeunes de moins de 30 ans</p>

Stratégie CERAI Mauritanie	Indicateurs	CIBLE 2024
	Nombre de personnes impliqués dans les initiatives commerciales promues par les projets CERAI (désagrégées par sexe et âge)	Au moins 50% de femmes
OS.2 Promouvoir et défendre un modèle agroalimentaire juste et durable par le biais de la défense des intérêts sociaux et politiques des citoyens	<p>Nombre de familles adoptant un modèle agroalimentaire juste et durable</p> <p>Nombre d'actions visant à donner aux petits agriculteurs, et en particulier aux femmes, leurs droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, dans le respect du droit interne</p>	<p>400 familles</p> <p>Au moins une action annuelle</p>
LS 2.1. Intégrer les réseaux de la société civile dans les domaines du genre, de la jeunesse, et les groupes et plateformes sectorielles du secteur rural et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	% des réunions avec assistance de CERAI des réseaux SAN, agriculture, genre, etc. desquels fait partie CERAI	Au moins 80% des réunions convoquées
LS 2.2. Défendre le droit à l'alimentation et à la nutrition	<p>Nombre de communications sur le droit d'alimentation et la nutrition en Mauritanie avec la participation de CERAI</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation sur le droit à l'alimentation et la nutrition (groupes de bases, écoles, lycées, centre de formations, autorités, etc.)</p>	<p>Au moins 1</p> <p>Au moins 1 par projet</p>
LS.2.3. Créer de nouveaux partenariats (MASEF, Organisations de base, ONGs) ayant des missions complémentaires à celles de CERAI	Nombre de partenariats établis (désagrégés par type d'institution, publique, privée, société civile)	Au moins 3 partenariats
LS 2.4. Visibiliser le partenariat CERAI-AMAD	<p>% des actions où les équipes des projets CERAI-AMAD où CERAI et AMAD participent avec les deux sigles.</p> <p>Nombre d'activités conjointes (réunions avec des tiers, formation, sensibilisation, etc.) CERAI-AMAD en dehors de l'exécution directe des projets</p>	<p>100% des actions où participent les équipes financées dans le cadre des projets CERAI-AMAD</p> <p>1 activité / an</p>
LS 2.5. Travailler pour le contrôle sanitaire des produits, en particulier des produits transformés	Documents avec les caractéristiques sanitaires requises des produits transformés avec lesquels travaille CERAI dans ses projets	1 document avec les caractéristiques sanitaires pour chaque produit

Stratégie CERAI Mauritanie	Indicateurs	CIBLE 2024
<p>avec lesquels CERAI travaille (lait, légumes transformés, etc.)</p>	<p>Proposition des règlements sanitaires pour le lait et les produits transformés dans le cadre des projets</p> <p>Nombre de contrôle sanitaire des produits élaborés dans le cadre des projets CERAI</p>	<p>transformé (affiché dans le centre de transformation)</p> <p>1 proposition de règlement sanitaire pour les produits transformés, en accord avec le règlement mauritanien et/ ou international</p> <p>Au moins deux contrôles sanitaires par année, pour chaque centre de transformation</p>
<p>LS 2.6. Promouvoir une citoyenneté critique et consciente en milieu rural à travers la sensibilisation des agriculteurs, pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur les conséquences d'une mauvaise gestion des phytosanitaires. Réalisation des activités culturelles-loisir (ciné-forum, théâtre, concerts,...). - Moyens de prévention et de sécurité dans l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires de synthèse 	<p>Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles dans les exploitations familiales ou coopératives bénéficiaires des projets de CERAI</p> <p>Réduire les pertes après-récolte des produits maraîchers</p> <p>Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement dans 80% des exploitations agricoles des projets de CERAI</p>	<p>80% des exploitations familiales ou coopératives bénéficiaires des projets de CERAI</p> <p>Réduire de 50% les pertes post-récolte de produits agricoles (maraichères et céréalières)</p> <p>80% des groupements et les agriculteurs mettent en pratique une gestion rationnelle des intrants et des déchets de leur exploitation</p>
<p>LS 2.7. Sensibilisation sur la gestion durable des ressources naturelles et moyens de production:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol - Eau et irrigation - Biodiversité et ressources phylogénétiques - Pâturages - Forêts - Semences 	<p>Nombre de formation sur la gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Degré d'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale et de l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans les programmes des formations, et l'évaluation des participants</p>	<p>Au moins une formation annuelle</p> <p>100% des formations et sensibilisation</p>

Stratégie CERAI Mauritanie	Indicateurs	CIBLE 2024
OS.3 Générer des connaissances et de l'innovation à partir de nos actions et de notre coopération avec d'autres entités	Aider les partenaires mauritaniens à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.	Au moins deux bonnes pratiques par projet sont rapportées et l'information est disponible pour d'autres entités
LS 3.1. Prolonger le suivi des actions après la fin des projets pour mieux évaluer leurs impacts	Rapport de suivi des interventions des projets clôturés de CERAI	2 rapports annuels
LS 3.2. Systématisation des bonnes pratiques dans les projets CERAI	Nombre de bonnes pratiques systématisées et diffusées	Au moins 5 bonnes pratiques
LS 3.3. Créer une Unité de Formation et Études CERAI-AMAD <ul style="list-style-type: none"> - Normaliser les indicateurs de suivi dans l'ensemble des projets - Etablir un plan de formation pour l'équipe interne et pour les partenaires - Réaliser des études spécialisées dans les domaines thématiques de CERAI 	Unité de formation et études de CERAI-AMAD créée Nombre d'études réalisés par l'UFE Nombre de formations encadrées par l'UFE, avec désagrégation des participants par sexe, âge et institution Batterie d'indicateurs établie pour l'ensemble des projets, assurant le suivi des principaux secteurs d'intervention de CERAI en Mauritanie. Plan de formation dans les domaines d'expertise de CERAI	1 Unité Au moins 3 études d'ici 2024 Au moins 6 formations d'ici 2024 Au moins 50% des indicateurs sont repris dans les projets de CERAI Etabli un Plan de formation 2020-2024.
LS 3.4. Diffusion à travers les nouvelles technologies des informations techniques et de commercialisation, aux bénéficiaires	Nombre d'informations techniques et commerciales diffusés aux bénéficiaires à travers les TIC	Au moins une fois par mois
OS.4. Renforcement de la gestion et des capacités des ressources humaines de CERAI et de ses partenaires en Mauritanie	Degré de satisfaction des membres de l'équipe des projets CERAI (enquête anonyme) Niveau d'efficacité des projets de CERAI (à partir des évaluations)	Degré Satisfaisant Degré d'efficacité : satisfaisant
LS 4.1. Renforcer la capacité de communication entre CERAI et AMAD, et internement entre le personnel des deux sièges (Rosso et Kaédi, et avec Nouakchott).	Liste de communication thématique (lait, fourrage, culture maraîchères, droit à l'alimentation, etc..) mise en place pour tout le personnel de CERAI-AMAD, et partenaires intéressés	Au moins 4 communications thématiques par an. 3 réunions par an

Stratégie CERAI Mauritanie	Indicateurs	CIBLE 2024
Utilisation de liste de communication (affaires généraux, thématiques : lait, maraîcher, ...) Réunion trimestrielle du personnel participant dans les projets CERAI (alternant Rosso et Kaédi)	Nombre de réunions trimestrielles du personnel participant dans les projets CERAI pour mise à jour des projets	
LS 4.2. Renforcer l'aspect genre dans l'organisation et ses partenaires. - Formation en approche de genre dans tout le cycle du projet Renforcer la participation des femmes dans les équipes de travail des projets de CERAI	Nombre de femmes formant partie des équipes des projets CERAI en Mauritanie Nombre de projets avec des indicateurs de genre dans son plan de suivi	Les femmes représentent au moins 25% du personnel technique en 2024 100% de projets ont des indicateurs liés au genre
LS 4.3. Renforcement des capacités du personnel de CERAI et ses partenaires d'exécution, en particulier dans le suivi, la collecte et l'analyse de donnée, et les études de viabilité et rentabilité.	Nombre de formations reçues par le personnel de CERAI et ses partenaires d'exécution (désagrégées par sexe des participants et âge) Degré d'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans les programmes des formations internes, et l'évaluation des participants	Au moins une formation annuelle de 25 heures 100% des formations internes intègrent l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation au développement durable
LS 4.4. Consolider, diversifier et augmenter les ressources de financement pour les interventions de CERAI en Mauritanie. - Consolider la coopération avec AECID, Aragón et Comunidad Valenciana. - Améliorer la coopération avec les institutions publiques mauritaniennes (MDR, SONADER, MASEF, CNDARA) - Diversifier les bailleurs avec UE, FAO, OIM	Nombre de projets financés par bailleurs (désagrégés par bailleur, montant et année)	Au moins 2 projets par an Au moins deux nouveaux bailleurs/ partenariats d'ici 2024

